

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

(37^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du jeudi 3 novembre 1988

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ ROSSINOT

1. **Nomination à un organisme extraparlémentaire** (p. 1661).
2. **Loi de finances pour 1989 (deuxième partie)**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1661).

Travail, emploi et formation professionnelle

M. Pierre Forgues, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le travail et l'emploi.

Mme Marie-France Lecuir, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour le travail et l'emploi.

M. Michel Berson, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la formation professionnelle.

M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour la formation professionnelle.

MM. Jean-Paul Virapoullé,
Philippe Vasseur,

Mme Frédérique Bredin,

MM. Alain Bocquet,
Jean-Pierre Delalande,
Jacques Barrot,
Jean-Pierre Philibert,
Marcel Dehoux,

Mme Muguette Jacquaint.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour** (p. 1679).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ ROSSINOT,
vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

NOMINATION A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. J'informe l'Assemblée de la publication au *Journal officiel* de la nomination de son représentant au conseil d'administration de l'établissement national des convalescents de Saint-Maurice.

2

LOI DE FINANCES POUR 1989 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 (nos 160, 294).

TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et du secrétariat d'Etat chargé de la formation professionnelle.

La parole est à M. Pierre Forgues, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le travail et l'emploi, pour une durée de quinze minutes.

M. Pierre Forgues, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, monsieur le secrétaire d'Etat chargé de la formation professionnelle, la situation de l'emploi fait apparaître, au milieu de l'année 1988, une amélioration légère qui reste insuffisante malgré l'embellie de septembre dernier. Le chômage demeure considérable et la précarité de l'emploi ne diminue pas. L'évolution positive de la population active et les exigences de la lutte contre le chômage doivent nous conduire à rechercher une croissance plus forte, plus riche en emplois.

Tel est l'objet de l'ensemble de la politique économique du Gouvernement. La poursuite du redressement de la situation des entreprises doit conduire à plus d'investissements et de compétitivité, qui sont deux moyens majeurs pour favoriser l'emploi. A l'évidence, la première solidarité est de créer des emplois. Dans cet ordre d'idées, le plan pour l'emploi qu'a présenté, le 14 septembre dernier, le Gouvernement renouvelé et renforce l'approche économique en prenant davantage en compte le prix du travail.

Le projet de budget renforce les moyens de formation et de solidarité. Il s'élève à 83,8 milliards de francs, soit une augmentation de 12,3 p. 100 par rapport à 1988. C'est donc un bon budget, conforme à la priorité de l'emploi. Ces moyens budgétaires non négligeables permettront d'engager des actions significatives en faveur de l'emploi et d'assurer l'effort de solidarité à l'égard des chômeurs. Les crédits demandés se répartissent en trois grandes catégories : les instruments de la politique de l'emploi, les moyens d'intervention et les moyens de la solidarité.

Les instruments de la politique de l'emploi comprennent les services du ministère du travail, l'agence nationale pour l'emploi, l'association pour la formation professionnelle des adultes et les dépenses d'investissement.

Les crédits demandés à ce titre s'élèvent à 7,4 milliards de francs, dont 400 millions de francs pour l'investissement. Il convient de noter que sont inscrits pour 6,3 millions de francs des crédits destinés à la création de soixante postes de contrôleur du travail ainsi qu'une provision de 10,9 millions de francs pour améliorer leur situation.

Un crédit de 6,5 millions de francs est également demandé afin de créer dix-neuf postes à l'agence pour l'amélioration des conditions de travail.

J'en viens à la deuxième catégorie. S'agissant de l'intervention au service de l'emploi, les moyens qui y seront consacrés s'élèveront à 45 milliards de francs, dont 20 milliards de francs pour la formation professionnelle, 21 milliards de francs pour l'emploi et 4 milliards de francs pour le fonds d'intervention. Ces moyens vont augmenter de 15,7 p. 100 par rapport à cette année 1988. La formation professionnelle fera l'objet d'un rapport spécial présenté par notre collègue M. Berson. Il est à noter que la politique des stages est marquée par une grande souplesse et une volonté de moraliser les S.I.V.P. et les T.U.C.

Les crédits pour l'emploi progresseront de 1,3 milliard de francs, soit près de 7 p. 100. L'essentiel de la progression portera sur le fonds national pour l'emploi - 1,296 milliard de francs.

Le fonds d'intervention, lui, comprendra notamment une dotation de 200 millions de francs pour financer les contrats de Plan entre l'Etat et les régions et une provision générale de 3,5 milliards de francs, destinée à financer en cours d'année les interventions conjoncturelles en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle.

Mais même si l'on admet la nécessité d'une adaptation conjoncturelle, on peut regretter le volume de cette provision qui porte atteinte, il faut bien le dire, monsieur le ministre, au pouvoir de contrôle du Parlement.

Enfin, la troisième grande catégorie de crédits est destinée à assurer les moyens de la solidarité. D'un montant de 31,5 milliards de francs, dont 22 milliards pour l'indemnisation du chômage, ils seront en augmentation de plus de 9 p. 100 par rapport à cette année.

Cet effort de solidarité sera renforcé par l'application des textes relatifs au revenu minimum d'insertion en faveur duquel 6 milliards de francs sont inscrits dans le budget des charges communes.

Il convient également de remarquer que les dotations destinées aux travailleurs handicapés vont progresser de 18,6 p. 100, avec, notamment, la création de 1 700 places dans les centres d'aide par le travail et de 200 places dans les ateliers protégés.

L'allocation de formation-reclassement doit éviter l'enracinement dans le chômage tout en facilitant, et en développant, même, l'accès à la formation professionnelle.

Outre la dépense publique pour l'emploi que je viens de décrire très rapidement, le coût du chômage, même s'il est difficile à mesurer, est considérable. On peut en donner un

ordre de grandeur pour 1987 : il a alors entraîné un manque à gagner de plus de 113 milliards de francs, dont 83,7 milliards pour la sécurité sociale, 13,4 milliards pour les impôts directs et 11,3 milliards pour les impôts indirects. Il apparaît ainsi clairement que l'avenir de la protection sociale dépend aussi du recul du chômage, donc de la création d'emplois, ce qui justifie, s'il en était besoin, la priorité à l'emploi qu'a choisie le Gouvernement et que traduit ce projet de budget.

En conclusion, on peut considérer que celui-ci, caractérisé par une augmentation très significative des crédits - je le répète, plus de 12,3 p. 100 - constitue un moyen important pour mettre en œuvre simultanément la solidarité, la formation, l'insertion et la réinsertion en faveur des chômeurs.

Le chômage reste, avec juste raison, la préoccupation majeure des Français. Il est donc naturel que l'emploi soit la première priorité du Gouvernement. Les mesures prises ces dernières années ont permis de ralentir la progression du chômage. Il nous faut aujourd'hui renforcer son traitement économique afin de faire diminuer le nombre de chômeurs.

Faut-il le répéter ? L'objectif du Gouvernement, de toutes les forces économiques, du pays tout entier doit être le plein emploi, même si cet objectif ne peut être atteint qu'à long terme. Le pire serait d'accepter une situation de chômage permanent. La première solidarité, la plus exigeante, est bien celle qui participe à la création d'emplois.

Le budget du travail et de l'emploi pour 1989 est un bon budget. Il va dans le bon sens du point de vue quantitatif et qualitatif.

La priorité y est bien marquée pour le traitement économique du chômage, comme le montrent les mesures fiscales et sociales en faveur des entreprises et notamment pour l'embauche du premier salarié. On peut raisonnablement penser - toutes choses économiques égales par ailleurs - que, en 1989, la création d'emplois devrait se situer autour de 100 000 et progresser dans les années à venir, si la même volonté de redressement économique, de solidarité et de justice sociale demeure.

Monsieur le ministre, après la présentation des crédits, la commission des finances a adopté sur ma proposition deux observations et un amendement.

La première des observations est relative à l'amélioration de la pyramide du corps des contrôleurs du travail et de leur rémunération pour tenir compte du développement de leur fonction ; la deuxième, à la nécessité pour l'Etat, les collectivités locales et les associations agissant en qualité d'employeur d'améliorer le contenu en insertion, en formation et en rémunération des T.U.C.

En effet, s'il est nécessaire de moraliser les S.I.V.P., il l'est non moins que l'Etat employeur, les associations et les collectivités locales donnent l'exemple, le bon exemple.

Enfin, sur ma proposition, la commission a adopté un amendement qui tend à réduire de 100 millions de francs les crédits du fonds d'intervention pour l'emploi et la formation professionnelle, non seulement parce qu'ils sont très élevés - 3,5 milliards de francs - mais surtout parce que leur utilisation non définie porte atteinte, je le répète, au pouvoir de contrôle du Parlement. Certes, une provision est nécessaire pour permettre au Gouvernement de s'adapter très rapidement à la conjoncture. Mais je rappelle que, cette année, cette provision n'aura atteint que 900 millions de francs.

Cet amendement vise donc, monsieur le ministre, à vous demander toutes les explications auxquelles a droit le Parlement quant à l'utilisation de ces crédits.

En conséquence, mes chers collègues, la commission des finances vous demande d'adopter le projet de budget du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, ainsi modifié. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Pierre Delalande. Les applaudissements sont discrets !

M. Bernard Derozier. Ne prenez pas vos désirs pour des réalités, monsieur Delalande !

M. le président. La parole est à Mme Marie-France Lecuir, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le travail et l'emploi.

Mme Marie-France Lecuir, rapporteur pour avis. Le budget de l'emploi, c'est d'abord, et malheureusement, le financement de revenus de remplacement d'emplois perdus ;

mais c'est aussi un outil d'aide à la réinscription des demandeurs d'emplois et de soutien ou de maintien de la création d'emploi.

Le nombre des bénéficiaires, et donc les dépenses de préretraites, continue à décroître après la période intense de conclusion des contrats de solidarité en 1982. Cependant, on souhaiterait que les formules de préretraites à mi-temps et de retraites progressives soient développées.

Les crédits pour les allocations spéciales du fonds national pour l'emploi et les conventions sociales de la sidérurgie doivent encore augmenter. Les allocations de chômage partiel diminuent, mais les allocations du fonds de solidarité augmentent : plus nombreux à être pris en charge par l'Etat sont les jeunes ou les adultes, les femmes en particulier qui n'ont pas assez cotisé à l'U.N.E.D.I.C., de même que s'accroît le nombre de demandeurs d'emplois qui ont épuisé tous leurs droits au régime d'assurance chômage.

Ces allocations d'insertion, de 41,4 francs à 87,4 francs par jour, et l'allocation spécifique de solidarité - 64,5 francs ou 92,6 francs par jour - coûteront plus de 12 milliards de francs en 1989.

La subvention de l'Etat à l'U.N.E.D.I.C. sera du même ordre : 12,6 milliards de francs. L'équilibre des comptes de l'U.N.E.D.I.C. est assuré pour les deux années 1988 et 1989 à la suite de la signature de l'accord du 30 décembre 1987, notamment grâce au nouveau système d'allocation-formation-reclassement, décrit en détail dans nos rapports. Ce dispositif permet d'inciter à une entrée en formation précoce des demandeurs d'emploi indemnisés au titre de l'allocation de base.

Deux questions se posent cependant à ce sujet : les frais de stage doivent être limités ou même gratuits pour ces chômeurs, dont beaucoup ne toucheront que 3 500 francs par mois ; mais les démissionnaires qui veulent entrer d'emblée en formation sans bénéficier de l'allocation de base ne doivent pas non plus être pénalisés. Nous souhaitons que votre réponse, monsieur le ministre, soit favorable à la formation et à sa gratuité dès l'année 1989.

Avec les garanties de ressources aux travailleurs handicapés, la solidarité s'exerce encore au niveau des allocations services : en 1989, les crédits, en augmentation de 18 p. 100, permettront de compléter les salaires de 1 700 handicapés supplémentaires dans les C.A.T. et de 200 en atelier protégé.

Au total, les allocations diverses destinées à remplacer un revenu du travail disparu représentent près de 40 p. 100 de votre budget, soit plus de 31 milliards de francs. Sachant que vous consacrez 7,4 milliards aux moyens des services, moins de 10 p. 100, il reste un peu plus de la moitié, très précisément 44,8 milliards, pour les interventions visant à peser sur le marché de l'emploi, à accueillir et à placer les demandeurs d'emploi et à les aider à se réinsérer ou à se former.

Au cours de l'année 1988, les choix du Gouvernement, dès sa nomination au début du mois de juin, ont été de reconduire au plus vite les stages interrompus en mai. La provision inscrite au budget de 1988, 900 millions, ne pouvait suffire à financer les stages pour les chômeurs de longue durée et pour les jeunes sans qualification ; il a donc fallu utiliser la procédure du décret d'avance : 1,4 milliard de francs ont ainsi permis de relancer deux campagnes de stages, de rouvrir, à partir du 9 juin, 60 000 places de stage pour les jeunes et 38 440 places de stage pour les chômeurs de longue durée, de lancer 1 000 actions en faveur des femmes isolées et 45 000 formations en alternance pour adultes sous forme de contrats et de stages. Quelque 144 000 personnes pourront profiter de cette campagne de fin d'année. Les effets s'en font déjà sentir sur les statistiques de septembre.

Un programme complémentaire de 85 400 places a été arrêté le 23 septembre. Parmi les stages proposés, beaucoup se poursuivront au début de 1989.

Au total, ce sont 445 840 actions qui auront été offertes en 1988 à des demandeurs d'emploi en difficulté, dont 216 000 seulement étaient prévues dès le début de l'année.

Le plan pour l'emploi présenté au conseil des ministres du 14 septembre n'est pas venu bouleverser les dispositifs existants. Mettant l'accent sur l'environnement économique des entreprises - sujet dont nous avons déjà débattu au cours de la première partie du budget à propos des recettes et dont nous continuerons à débattre avec d'autres ministres, ceux de

l'industrie et du commerce par exemple - ce plan propose simplement quelques améliorations. Il regroupe et assouplit les formules destinées aux 110 000 jeunes sortis sans qualification du système scolaire. Il prévoit une formation pour 40 000 jeunes parmi les moins qualifiés : les « tucistes ». Il augmente de 25 000 environ le nombre de stages pour les chômeurs de longue durée et les femmes isolées, qui passe ainsi à 236 000. Il continue à financer la montée en charge du dispositif mis en place en 1987 pour la formation en alternance des chômeurs adultes : 34 000 C.R.A., 50 000 S.R.A. et 65 000 P.I.L.

Tirant les leçons de l'application de l'ordonnance de mars 1982 sur les jeunes, le Gouvernement veut étendre le réseau d'accueil, d'information et d'orientation qui leur est destiné par la transformation de certaines permanences - les P.A.I.O. - en missions locales. Le bilan des missions et des P.A.I.O. mérite d'ailleurs d'être étudié de plus près.

L'intégration des jeunes sans qualification dans les entreprises a été expérimentée par Bertrand Schwartz avec succès. On cherchera, cette année, à passer des 500 bénéficiaires de 1988 à 10 000 bénéficiaires.

Le plan du 14 septembre prévoit aussi de relancer les formules d'entreprises intermédiaires tuées dans l'œuf en 1986, en passant avec les employeurs des conventions dont l'exécution sera suivie au plus près par les pouvoirs publics. Nous attendons avec intérêt des propositions plus précises à ce sujet, monsieur le ministre.

Le nombre des chômeurs créateurs d'entreprises bénéficiaires d'une aide spécifique a baissé en 1988, alors que le nombre des créations d'entreprises ne cesse de s'accroître. Les aides pour 1989, plus de 2 milliards de francs, devraient permettre à 70 000 chômeurs de créer leur entreprise. L'action de conseil sera développée par un nouveau système qui devrait prévenir les échecs de ces jeunes entreprises.

Trois innovations, issues de l'étude des besoins constatés sur le terrain, marquent le volet social du plan pour l'emploi :

Premièrement la formation des formateurs ;

Deuxièmement, la création des cercles de recherche d'emploi à partir de l'expérience des sessions de techniques de recherche d'emploi de l'A.N.P.E. et de diverses expériences régionales ;

Troisièmement, la création de stages de reclassement professionnel pour les demandeurs d'emploi licenciés sans convention de conversion, sans accès à l'allocation-formation-reclassement, qui n'ont pas atteint une durée de chômage telle qu'ils puissent bénéficier des dispositifs pour les chômeurs de longue durée, mais dont l'âge, la formation et le parcours personnel laissent penser qu'ils auront des difficultés à retrouver rapidement un emploi. Il y avait là une sorte de « trou » dans les dispositifs. Vous avez chargé l'A.N.P.E. de préparer 40 000 stages de reclassement professionnel et vous prévoyez d'y consacrer, en 1989, 426 millions de francs, à prélever sur la provision du chapitre 44-77.

Pour un meilleur contrôle parlementaire, il nous paraît souhaitable qu'à l'avenir le financement des actions entièrement prises en charge par l'A.N.P.E., comme ces nouveaux stages de reclassement professionnel et cercles de recherche d'emploi ou comme les traditionnels stages de mise à niveau, soient directement imputés sur la subvention de l'A.N.P.E. et ne transitent pas par l'énorme fonds national de l'emploi. On y gagnerait aussi en temps de mise en œuvre.

Deux points du plan pour l'emploi restent à signaler : le soutien aux initiatives régionales en matière d'emploi-formation et la création du fonds régional d'aide aux initiatives locales pour l'emploi. Après la décentralisation et devant l'évolution de la vie économique et sociale, c'est bien vers les initiatives locales et le développement micro-économique que l'on doit porter attention et effort. Cet effort sera interministériel ; plusieurs départements abonderont les premiers 250 millions de francs affectés à ce fonds. Là encore, monsieur le ministre, nous attendons avec intérêt les précisions que vous voudrez bien nous apporter.

Le dernier aspect de ce plan pour l'emploi que je souhaite aborder concerne les formations en alternance. Mes collègues chargés de rapporter le budget de la formation professionnelle me pardonneront cette nouvelle incursion dans leur domaine, mais les crédits sont fort imbriqués et les stages relevant de l'emploi ne sont pas toujours aisés à distinguer

de ceux qui relèvent de la formation professionnelle, quand ils ne donnent pas lieu à des financements conjoints. C'est précisément le cas des stages d'initiation à la vie professionnelle, les S.I.V.P.

Les auditions auxquelles nous avons procédé à l'occasion de ce budget nous laissent entrevoir la possibilité d'un accord entre les partenaires sociaux pour préciser certains points de l'accord d'octobre 1983 instituant les formations en alternance ou pour en rectifier certaines déviations. Et en effet, cinq ans après, le 24 octobre 1988, un accord qu'on a pu qualifier de « moralisation » des formations en alternance vient répondre à nos vœux. Nous reparlerons des aspects réglementaires, monsieur le ministre, quand vous proposerez au Parlement la légalisation des mesures nouvelles qui viennent d'être négociées par les partenaires sociaux.

Nous nous félicitons de voir renforcer le volet formation des S.I.V.P. et réduire les possibilités d'abus dus à un trop grand nombre de stagiaires dans une même entreprise. Mais nous nous inquiétons de ne pas voir financer l'allongement de la durée des temps de formation hors entreprise. Nous regrettons aussi vivement que le crédit de suivi administratif des S.I.V.P. par l'A.N.P.E. ait baissé dans le projet de budget pour 1989, diminuant de 410 francs par jeune, et nous vous proposerons de le rétablir à son niveau de 1988.

Il serait en effet paradoxal qu'au moment où les entreprises acceptent un effort financier pour les rémunérations des S.I.V.P. et où les jeunes vont devoir consentir un effort de formation complémentaire, les pouvoirs publics diminuent leur propre participation à la recherche de stages véritablement formateurs, à la constitution des dossiers de contrats, aux visites sur place et au suivi des jeunes à la sortie des stages.

M. Pierre Forgeas, rapporteur spécial. Eh oui !

Mme Marie-France Lecuir, rapporteur pour avis. Plan pour l'emploi, programmes de stages, allocations diverses, incitations, contrôle et moralisation, toute votre politique de lutte contre le chômage, monsieur le ministre, est mise en œuvre par des services publics dont dépendra sa réussite. Or les administrations sociales dans ce pays, restent moins bien traitées que les administrations financières ou même éducatives. Je souhaite pouvoir poursuivre mon enquête sur les statuts, les rémunérations, les budgets-temps de vos agents, car il n'est plus tolérable que la conviction, le dévouement et la compétence des « techniciens de l'emploi » ne soient pas reconnus à leur juste valeur par notre société.

M. le Premier ministre souhaitait ici même que, métier par métier, on revoie les fonctions au service du public. Ceux qui sont sous votre tutelle peuvent, certes, connaître des défaillances individuelles, monsieur le ministre, mais ils méritent une meilleure considération de l'opinion publique.

Dans le projet de budget pour 1989, vous reconnaissez l'intérêt du travail de l'A.N.A.C.T., l'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail, en augmentant sa dotation et en y créant 19 postes. Vous reconnaissez le retard pris par les carrières des contrôleurs du travail en créant 60 nouveaux postes et en réservant près de 11 milliards de francs à la revalorisation de leur salaire. Il en est de même pour les 50 postes de l'A.F.P.A. dont mes collègues vous parleront certainement.

Mais, en ce qui concerne l'A.N.P.E., 75 créations de postes qui n'apparaissent même pas dans le « bleu » budgétaire, c'est insuffisant ! La commission des affaires culturelles, unanime, vous demande d'officialiser ces 75 postes nouveaux et de rechercher les moyens d'apporter au personnel de l'A.N.P.E. un soutien plus tangible.

En effet, les tâches d'inscription, d'accueil, d'information, d'orientation et de placement n'ont cessé de croître avec l'augmentation du chômage et avec la multiplication des emplois précaires. On compte plus de 7 millions d'actes d'inscription à l'A.N.P.E. par an. Des charges nouvelles ont été confiées par les gouvernements successifs à l'A.N.P.E. : l'organisation de stages de mise à niveau et de stages modulaires pour les chômeurs de longue durée, le suivi des formations en alternance, le recrutement des T.U.C., les conventions de conversion, les bilans d'évaluation-orientation pour les allocations de formation-reclassement. Vous-même, monsieur le ministre, allez lui demander encore plus en 1989 puisqu'il lui reviendra d'assurer de surcroît la constitution de cercles de recherche d'emplois, le montage de stages de reclassement professionnel et un meilleur contrôle des

S.I.V.P. Notre assemblée, quant à elle, a estimé le mois dernier, en votant le revenu minimum d'insertion, que l'A.N.P.E. devait être présente dans toutes les commissions locales d'insertion - il y en aura bien 400 - et que des actions d'insertion professionnelle dans les entreprises devaient être proposées aux bénéficiaires du revenu minimum d'insertion.

Pour exécuter ces tâches nouvelles décidées par les pouvoirs publics ou par les partenaires sociaux, l'A.N.P.E. disposera en 1989 de 300 agents de moins qu'en 1984. Elle ne compte pas plus d'employés que les Assedic qui, elles, ne sont pas au contact quotidien des chômeurs, qui n'organisent elles-mêmes aucune action et qui ne travaillent pas avec les entreprises.

Et pourtant, l'A.N.P.E. améliore son taux de placement, recueille davantage d'offres d'emploi, trouve des stages à l'issue desquels il y a embauche définitive dans des proportions tout à fait remarquables. Les employeurs comme les confédérations syndicales ont été unanimes, lorsque nous les avons rencontrés, à constater une amélioration des services rendus par l'A.N.P.E. aux entreprises et aux demandeurs d'emploi. Peut-être ces progrès sont-ils encore trop méconnus.

Certes, l'informatisation et la suppression du pointage physique ont permis des gains de productivité, mais je crains qu'on ne soit aujourd'hui à la limite du supportable dans de nombreuses agences locales où l'on reçoit parfois plus de cent demandeurs d'emploi chaque jour. Je vous demande, mes chers collègues, d'être aussi compréhensifs pour vos agents de l'A.N.P.E. que vous l'êtes pour vos policiers ou vos instituteurs. Allez voir leurs conditions de travail, au front du chômage tous les jours, et relativisez tel énervement ou telle anecdote défavorable à telle agence ! Ce n'est pas parce que certains enseignants font des fautes d'orthographe ou se font porter malades un peu trop souvent qu'on ne va pas créer 12 000 postes d'enseignants au prochain budget !

Si certaines unités de l'A.N.P.E. ne fonctionnent pas au mieux, si les chômeurs se plaignent d'être mal reçus parce qu'on ne leur trouve pas un emploi tout de suite, il ne faut pas oublier que les employés de l'A.N.P.E., au premier rang de la lutte contre le chômage, sont quotidiennement affrontés à l'angoisse ou à l'agressivité des demandeurs d'emploi et des chefs d'entreprise. Ils sont le principal outil de notre politique. L'Assemblée nationale souhaite que leurs problèmes soient mieux pris en compte. Toute amélioration du statut, des conditions de travail ou des rémunérations des agents de l'A.N.P.E. constitue un progrès pour les demandeurs d'emploi eux-mêmes, comme pour les entreprises, et un gage de réussite de la politique que ce projet de budget traduit.

J'en aurai terminé, mes chers collègues, en appelant votre attention sur trois autres observations votées à l'unanimité par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, et que vous trouverez à la fin de mon rapport écrit.

La commission souhaite que soient développées les incitations à la réduction de la durée du travail, à la gestion prévisionnelle de l'emploi dans les P.M.E.-P.M.I., à la formation continue des salariés et aux reconversions internes aux entreprises.

Elle souhaite également que soit amélioré l'accueil réservé aux chômeurs dans les différentes unités de l'A.N.P.E.

Enfin, elle demande qu'en matière de formation professionnelle le taux du forfait versé aux organismes par heure de stagiaire soit réévalué.

À ces remarques près, le budget de l'emploi est un budget dynamique, qui fera face aux situations que l'on peut prévoir en cet automne de 1988. Il assure la continuité ou la montée en puissance des dispositifs bien rodés ; il innove sagement ; il marque la solidarité active du pays avec ses demandeurs d'emploi ; il propose une gestion rigoureuse mais souple des fonds publics. La commission des affaires culturelles a donc donné un avis favorable à l'adoption de ces crédits, avec des abstentions, certes, mais sans vote contraire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Paul Virapoullé. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Michel Berson, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la formation professionnelle.

M. Michel Berson, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, pour la première fois dans notre pays, l'en-

semble des dépenses de formation professionnelle dépassera en 1988 les 60 milliards de francs, soit plus de 1 p. 100 du P.I.B. C'est un seuil important qui mérite d'être souligné.

Toutefois, sur ces 60 milliards, plus de la moitié relève de la puissance publique : 27 milliards de l'Etat et 5 milliards des régions, le reste, 28 milliards, étant à la charge des entreprises. Il convient ainsi de noter que l'effort réalisé par l'Etat, essentiellement au profit des 2,5 millions de jeunes en difficulté et de demandeurs d'emploi, est sensiblement égal à celui effectué par les entreprises, principalement au bénéfice des 22,5 millions d'actifs ayant un emploi. Il faut aussi souligner que, depuis 1981, en francs courants, l'Etat a triplé ses dépenses de formation professionnelle, alors que les entreprises ne les ont que doublées.

Certes, le taux de participation des entreprises au financement de la formation professionnelle a dépassé, en 1987, les 2,5 p. 100 de la masse salariale, contre 1,3 p. 100 pour l'obligation légale. Mais ce pourcentage cache des disparités importantes selon la taille et la branche des entreprises : seules les entreprises de plus de 2 000 salariés, et une branche sur trois seulement dépassent le taux de 2,5 p. 100.

Les entreprises françaises, et dans une certaine mesure les régions françaises, doivent consentir un effort plus substantiel, à la mesure de celui réalisé par l'Etat depuis quelques années, si elles veulent se hisser au niveau atteint par leurs homologues européennes, notamment allemandes.

Plus de 21 p. 100, tel est l'accroissement de l'enveloppe des crédits interministériels de la formation professionnelle pour 1989. Au sein de cette enveloppe de 35 milliards de francs, soit 3 p. 100 des dépenses de l'Etat, les dotations du seul secrétariat d'Etat à la formation professionnelle s'élevèrent en 1989 à 30,7 milliards de francs, soit une hausse de 27,3 p. 100, la plus importante enregistrée par les différents budgets de l'Etat.

Cette progression considérable témoigne de l'effort significatif qui est accompli par le Gouvernement en vue de favoriser l'insertion des jeunes, d'augmenter les chances des adultes de retrouver un emploi, d'accroître l'adaptabilité des salariés face aux mutations technologiques au sein des entreprises. Nous pouvons nous réjouir de cette priorité accordée à la formation professionnelle dans le projet de budget pour 1989, à la fois pour combattre le chômage, accroître la compétitivité des entreprises et réduire les inégalités sociales.

Deux grandes orientations caractérisent le projet de budget : le développement de l'effort global d'accueil et de formation des jeunes en difficulté et des adultes sans emploi ; l'accroissement de la qualité des actions de formation dispensées.

Avant d'examiner les crédits pour 1989, je formulerai deux remarques préliminaires sur la politique suivie entre juillet 1986 et juillet 1988.

M. Jean-Pierre Delalande. Une bonne politique !

M. Michel Berson, rapporteur spécial. Première remarque, le plan d'urgence pour l'emploi des jeunes mis en œuvre par l'ordonnance du 16 juillet 1986 a eu essentiellement pour objet d'exonérer de façon massive et non sélective les cotisations patronales de sécurité sociale sans que, pour autant, l'embauche et la formation soient réellement favorisées. Avec 8 milliards de francs d'exonération pour 25 000 emplois nets supplémentaires en 1987, une telle politique a montré toutes ses limites. On comprend dès lors pourquoi le Gouvernement, depuis juillet 1988, a substitué une politique fondée sur une logique économique et sociale d'insertion et de qualification liant beaucoup plus efficacement insertion, formation et emploi à une politique purement fiscale et financière d'exonération.

Ma deuxième remarque sera pour souligner que, dès le mois de juin 1988, le Gouvernement a dû prendre de nouvelles et substantielles mesures pour répondre aux besoins exprimés par les jeunes en difficulté et par les chômeurs de longue durée au cours du second semestre de l'année, car la loi de finances initiale pour 1988 ne permettait pas de les satisfaire, faute de moyens suffisants.

M. Jean-Pierre Delalande. Il y avait la provision !

M. Michel Berson, rapporteur spécial. Les moyens avaient, en effet, été concentrés sur les cinq premiers mois de l'année, ceux qui précédaient l'échéance présidentielle.

M. Jean-Pierre Delalande. Ils étaient prévus dans les crédits non affectés !

M. Michel Berson, rapporteur spécial. Ainsi la circulaire du 9 juin 1988 et le décret d'avance de 1 484 millions de francs du 10 juin 1988 ont permis de créer environ 230 000 places parmi lesquelles 110 000 pour les jeunes en difficulté, 68 000 stages modulaires et du fonds national pour l'emploi en faveur des chômeurs de longue durée, 45 000 stages et contrats de réinsertion en alternance, S.R.A. et C.R.A.

Les crédits de la formation professionnelle seront utilisés, en 1989, dans quatre directions principales.

La première sera la reconduction en nombre et l'amélioration des programmes d'insertion professionnelle pour les jeunes en difficulté.

Les crédits consacrés à ces programmes s'élèveront à 8 334 millions de francs contre 9 834 millions de francs en 1988, soit une baisse de 15 p. 100. Cependant celle-ci n'est qu'apparente. Elle ne signifie pas un ralentissement de l'action de l'Etat dans ce domaine. En effet, selon les informations que nous avons pu recueillir, le Gouvernement envisagerait d'affecter plus d'un milliard de francs de l'importante provision de 3 535 millions de francs, inscrite au chapitre 44-77, au financement de la revalorisation des stages pour les jeunes et de la formation des T.U.C. Les actions en faveur des jeunes seraient donc reconduites d'une année sur l'autre.

Il convient toutefois de rappeler au Gouvernement le caractère peu satisfaisant de l'inscription de crédits aussi élevés sur le chapitre de la provision, car ils échappent ainsi à tout contrôle parlementaire. Aussi la commission des finances souhaite-t-elle que cette pratique soit dorénavant limitée à un niveau raisonnable.

Ces dernières années, la croissance des programmes en faveur des jeunes s'est souvent effectuée au détriment de la qualité de la formation et au profit de la diminution statistique du nombre de chômeurs. Il faut donc se féliciter que, pour l'année qui vient, le Gouvernement se soit fixé pour objectif l'amélioration du contenu et des modalités des actions de formation sans bouleverser les dispositifs existants. Ainsi, les T.U.C. seront réhabilités, les S.I.V.P. seront moralisés, les stages pour les jeunes seront renouvelés.

Quant aux T.U.C., leur nombre passera de 250 000 à 200 000, mais 40 000 d'entre eux pourront bénéficier de 600 heures de formation, prises en charge à 75 p. 100 par l'Etat et à 25 p. 100 par l'organisme d'accueil. Il s'agira, pour l'essentiel, d'une remise à niveau des connaissances en vue d'accéder, à l'issue du T.U.C., à une formation qualifiante du niveau du C.A.P.

En ce qui concerne les stages d'initiation à la vie professionnelle, les partenaires sociaux ont conclu le 24 octobre dernier, à la demande du Gouvernement, un protocole d'accord les redéfinissant de façon plus stricte afin de corriger les graves abus auxquels avait donné lieu ce dispositif. Le nombre des S.I.V.P. devrait dès lors être ramené de 300 000 à 250 000 au maximum. Encore faudra-t-il que les directions du travail veillent à l'application rigoureuse de ce nouveau protocole.

Enfin, les stages pour les jeunes de seize à vingt-cinq ans seront renouvelés. Les cinq types de stages pré-découplés existant ont montré leur faible efficacité. Ils seront remplacés par 110 000 stages renouvelés reposant sur une formule unique, mais modulaires, allant de 200 à 1 200 heures. La plus grande souplesse d'utilisation du stage, l'allongement de la durée moyenne de formation, qui passera de 550 à 800 heures, permettront d'aller vers la définition de parcours individualisés de formation et de qualification.

Soulignons enfin le développement des missions locales dont le nombre devrait passer de 100 à 150, financées par un crédit supplémentaire de 20 millions de francs pris sur la provision du chapitre 44-77.

La deuxième orientation du budget de la formation professionnelle réside dans l'amplification des programmes en faveur des adultes chômeurs de longue durée.

Les crédits consacrés à la réinsertion et à la formation professionnelle des adultes s'élèveront à 16 milliards en 1988, soit une hausse de 45 p. 100. Parmi ces crédits, il convient de noter un effort considérable en direction des chômeurs de longue durée.

Les actions de formation du fonds national de l'emploi voient leurs dotations augmenter de 103 p. 100.

Les crédits pour les S.R.A. et les C.R.A. progressent de 145 p. 100, ce qui permettra de porter leur nombre respectivement de 23 000 à 50 000 et de 14 000 à 34 000. Par ailleurs, le forfait « suivi » versé par l'Etat à l'organisme de formation passera de 300 à 1 000 francs par mois.

Enfin, un programme nouveau de 40 000 stages de reclassement professionnel viendra en aide aux chômeurs récents pour leur éviter de tomber dans le chômage de longue durée.

Ce nouveau dispositif est la conséquence de la convention signée par l'U.N.E.D.I.C. et les partenaires sociaux qui crée l'allocation de formation reclassement, servie conjointement par l'Etat et l'U.N.E.D.I.C. Le coût de cette mesure sera également financé par la provision du chapitre 44-77.

La troisième orientation est l'incitation des entreprises à investir dans la formation.

L'entreprise doit devenir un lieu privilégié de formation professionnelle continue, non seulement pour former ses salariés, mais aussi pour qualifier les jeunes dans le cadre de l'alternance.

La politique d'incitation des entreprises à investir dans la formation repose sur plusieurs outils.

Au sein du programme national de formation professionnelle et de promotion sociale, les crédits consacrés au financement des contrats de développement de la formation professionnelle s'élèvent, pour 1989, à 330 millions de francs. L'intérêt de ces contrats, principal moteur de cette politique d'incitation, doit être souligné pour deux raisons : signés avec une branche ou des groupes d'entreprises - celles notamment qui connaissent de fortes mutations technologiques - ils ont un effet multiplicateur des dépenses de formation en entreprise de 1 à 3 et, par ailleurs, ils prennent réellement en compte l'aspect qualitatif des formations.

Dans le même esprit, la procédure des contrats d'études prévisionnelles sera élargie, car elle permet, dans le cadre de la négociation sociale, de poser les problèmes de l'évolution des qualifications.

J'indique, enfin, que le programme national de formation professionnelle permettra de financer le développement des outils multimédias de formation et de porter une attention particulière à la lutte contre l'illettrisme. Cela reste cependant insuffisant compte tenu de l'ampleur du problème.

Les dispositions relatives au crédit d'impôt-formation, institué par la loi de finances pour 1988, seront améliorées en faveur des dépenses de formation pour les salariés les moins qualifiés.

Enfin, les expériences « nouvelles qualifications » de Bertrand Schwartz menées en direction des sous-qualifiés en situation d'exclusion durable, si ce n'est permanente, seront élargies au cours de l'année 1989 pour atteindre le chiffre de 10 000.

Pour ce qui est du congé individuel de formation, l'aide de l'Etat progressera de près de 9 p. 100 pour atteindre 160 millions de francs. Mais le nombre de bénéficiaires de ce congé - 21 000 en 1987 - reste très insuffisant. Les moyens financiers mis en œuvre pour cette formule ne permettent de satisfaire qu'une demande sur deux voire, dans certaines régions, une demande sur trois ou quatre. La négociation collective et un engagement plus grand de l'Etat, par exemple au moyen du futur crédit-formation, permettrait peut-être de donner au congé individuel de formation les moyens qui lui font défaut aujourd'hui.

Enfin, les crédits de fonctionnement de l'A.F.P.A. et des autres organismes de formation des adultes qui s'élèveront en 1989 à près de 5 milliards et les autorisations de programme qui atteindront 236 millions de francs progresseront de 4 p. 100.

Le plan de modernisation de l'A.F.P.A. sera ainsi poursuivi et celle-ci bénéficiera de la création de 57 emplois et de la non-réduction automatique de 1,5 p. 100 des effectifs des administrations publiques, ce qui représente un gain de 138 emplois.

La quatrième et dernière orientation est constituée par la consolidation de la régionalisation de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

La dotation de décentralisation, relative à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage, en hausse de 9,2 p. 100, s'élève à 2,4 milliards de francs.

Par ailleurs le projet de budget de 1989 tient compte des incidences de la loi du 23 juillet 1987 visant à rénover l'apprentissage : l'Etat prendra en charge le coût supplémentaire engendré par l'allongement de la durée de formation ; le coût du programme d'accompagnement s'élèvera à 220 millions de francs.

En ce qui concerne les contrats de Plan Etat-région, actuellement en négociation, pour la période 1989-1993, une provision de 200 millions de francs est prévue. Les contrats devraient porter sur les programmes suivants : le développement des outils d'aide à la décision - observatoire, conseil, information - les actions stratégiques pour la région, la modernisation de l'appareil de formation, la rénovation de l'apprentissage et les actions spécifiques de l'A.F.P.A.

Ajoutons que ces contrats de Plan devront impérativement améliorer la coordination des politiques de l'Etat et des régions pour tendre vers une véritable cohérence et l'efficacité.

En conclusion, j'en viens aux trois observations votées par la commission des finances.

D'abord l'une des caractéristiques du projet de budget pour 1989 est de tendre à une substantielle amélioration de la qualité de la formation dispensée. L'allongement de la durée des stages et la plus grande individualisation des parcours de formation visent incontestablement à atteindre cet objectif.

Toutefois, les stages jeunes, comme les stages de chômeurs de longue durée, ne conduiront à une qualification réelle que si l'ensemble des tarifs horaires de formation est porté au tarif unique de 22 francs, celui actuellement pratiqué pour les stages qualifiants.

La commission des finances a souhaité que cette mesure s'applique à tout le moins aux 110 000 stages jeunes qui seront lancés au second semestre de 1989. Le coût de la mesure - 180 millions de francs - pourrait être prélevé sur la provision du chapitre 44-77 et ainsi se substituer aux 393,6 millions de francs de cette provision destinés à gager l'exonération des charges sociales des contrats de qualification inscrite au budget des charges communes.

Ce gage, en effet, n'est pas acceptable et la commission des finances a déploré cette pratique qui revient à faire financer indirectement, par des crédits de la formation professionnelle, un avantage fiscal consenti aux entreprises. Elle souhaite qu'il s'agisse d'un gel provisoire qui sera rapidement levé.

La deuxième observation est fondée sur le fait que le marché de la formation professionnelle représente 60 milliards de francs, je l'ai déjà souligné, dont plus de la moitié provient de fonds publics. Il est donc difficilement admissible qu'aucun contrôle réel de la qualité des formations, aucune évaluation sérieuse ne soient aujourd'hui exercés.

C'est pourquoi la commission des finances a souhaité qu'une politique de contrôle à la fois financier et pédagogique soit rapidement mise en œuvre, pouvant conduire, d'une part, à la « labélisation » des organismes de formation et, d'autre part, au renforcement substantiel des moyens dont disposent les administrations centrales et régionales pour effectuer ces contrôles.

Enfin, troisième et dernière observation, la commission des finances a souhaité que la mise en place du crédit-formation, actuellement à l'étude, se fasse sans trop tarder, en liaison étroite avec le ministère de l'éducation nationale, le ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et le secrétariat d'Etat à la formation professionnelle. Cette belle et grande idée qu'est le crédit-formation constitue une réponse essentielle à la nécessaire élévation du niveau de qualification de la population active dont, on le sait, monsieur le ministre, 56 p. 100 n'ont pas encore atteint le niveau minimal du C.A.P.

La commission a, par ailleurs, émis le vœu que le crédit-formation ne soit pas un dispositif de plus, mais qu'il représente, au contraire, l'occasion de commencer à simplifier notre système fort complexe de formation professionnelle.

Une « mise à plat » de l'ensemble du système, à travers une large concertation avec tous les partenaires - patronat, syndicats, collectivités locales - s'impose à l'évidence, si l'on veut le rendre plus simple et mieux adapté aux réalités nouvelles de notre époque.

Je conclus en souhaitant qu'à chacune de ces observations, MM. les ministres puissent apporter une réponse en précisant les intentions du Gouvernement.

Messieurs les ministres, mesdames, messieurs les députés, la commission des finances de l'Assemblée a adopté les crédits de la formation professionnelle inscrits au budget du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Ces crédits, en progression massive, constituent incontestablement une priorité budgétaire. Ils sont conformes à l'engagement pris par le Président de la République, confirmé par le Premier ministre, de faire de la formation professionnelle une obligation nationale. Ils permettront de mieux répondre à la fois aux préoccupations des salariés et aux besoins des entreprises. C'est pourquoi je demande à notre assemblée d'adopter à son tour les crédits de la formation professionnelle pour 1989. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la formation professionnelle.

M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la dernière enquête de l'I.N.S.E.E., sur l'emploi fait apparaître une amélioration sensible de la situation économique. Ces résultats s'expliquent, certes, par l'embellie économique internationale, mais aussi, il faut le reconnaître, par la politique de redressement économique entreprise ces deux dernières années par le précédent gouvernement.

M. Jean-Pierre Delalande. C'est bien vrai !

M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis. J'observe, dans ce climat qui permet une progression de 4,7 p. 100 des dépenses publiques, que si les dépenses en faveur de l'emploi augmentent de 5,2 p. 100, ce sont surtout les crédits de formation professionnelle qui croissent le plus, passant de 28,83 milliards en 1988 à 35,09 milliards en 1989, soit une hausse de 21 p. 100.

Le budget de la formation professionnelle constitue donc bien une priorité pour le Gouvernement et il y a tout lieu d'en être satisfait. Cependant, cette progression quantitative, pour très significative qu'elle soit, ne doit pas nous conduire à une attitude de triomphalisme, loin de là, d'abord parce que de nombreuses mesures nouvelles de formation professionnelle sont absorbées par un objectif d'emploi qui sera, semble-t-il - on ne peut que le regretter - très loin d'être atteint au regard de l'importance des sommes consenties ; ensuite, parce que, malgré une substantielle progression globale des crédits, on peut se demander si ce budget prépare suffisamment aux défis de l'avenir.

M. Jean-Pierre Delalande. Bonne question !

M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis. J'observe d'abord que ce budget de la formation professionnelle comporte l'inscription de nombreuses mesures nouvelles qui figurent dans le plan pour l'emploi adopté par le Gouvernement le 14 septembre dernier. Mettre la formation professionnelle au service de l'emploi se comprend, dans la mesure où celle-ci est l'un des instruments d'une politique active de l'emploi. Il ne faudrait pas, pour autant, être victime de l'illusion selon laquelle la formation professionnelle peut faciliter l'augmentation du nombre des emplois et donc la diminution du chômage. On peut tout attendre, de ce point de vue, de la formation professionnelle. En effet, ce n'est pas la formation qui crée des emplois, mais les entreprises et les organismes publics, en particulier dans le contexte d'une reprise de la croissance.

Or, ces dernières années, on a trop souvent confondu la formation professionnelle et l'emploi, et subordonné cette dernière à la politique conjoncturelle de l'emploi. Les plans d'insertion professionnelle des jeunes ont eu pour effet de faire baisser mécaniquement le chômage, mais cet effet cessait lorsque ces plans avaient atteint leur niveau maximal. Ainsi la fin de ces plans marquait une reprise du chômage des jeunes.

La volonté du Gouvernement est de réorienter certains objectifs de la politique de la formation professionnelle et de l'emploi, notamment de substituer un traitement économique

à un traitement social du chômage. Je ne puis qu'être d'accord. Il est tout à fait pertinent de ne plus se contenter d'un simple traitement social du chômage qui participe de l'idée selon laquelle, à un niveau élevé, le chômage est devenu incompressible et qu'il faut atténuer les difficultés de catégories spécifiques de public toujours plus nombreuses et diversifiées.

Ces mesures sont socialement justifiées à titre individuel, mais l'addition de chaque traitement appliqué à des cas individuels ou à des catégories spécifiques ne constitue pas forcément une politique cohérente d'ensemble.

Administrer un traitement social, c'est tenter de remédier aux symptômes les plus apparents du mal, d'en atténuer les effets qui, sans cesse, se manifestent de nouveau sous d'autres formes au lieu de s'attaquer aux causes du mal. Vouloir parer au plus pressé au fur et à mesure que l'on constate une dégradation de la situation de catégories de chômeurs très différentes consiste à déplacer les problèmes et n'a d'autre effet que de retarder les échéances véritables par ce que l'on peut appeler un effet de chiffre.

Monsieur le ministre, ce plan constitue-t-il un véritable traitement économique du chômage ou n'est-il qu'une légère amorce ? La traduction de ce plan n'aboutit-elle pas à traiter des catégories spécifiques de chômeurs au service desquels est mise en place une palette de plus en plus large d'instruments de formation ? Le gouvernement de M. Chirac était confronté à une situation de surchômage des jeunes. En 1985, le taux de chômage des actifs de moins de vingt-cinq ans était de 25,6 p. 100 contre 9,5 p. 100 en Allemagne. Il a répondu à une urgence au détriment, lui reproche-t-on, des adultes. Mais, aujourd'hui, ce sont les actions en faveur des adultes qui sont prioritaires au détriment, peut-être, de celles destinées aux jeunes. Ne risque-t-on pas, en inversant les priorités, de déplacer le problème et de voir remonter le chômage des jeunes ?

Il est bien évident, monsieur le ministre, que je ne puis que souscrire à la politique de moralisation des S.I.V.P. qui consiste à mettre fin à certains abus constatés, comme le recours à un nombre excessif de S.I.V.P. par rapport à l'effectif de certaines entreprises, substitué au recrutement d'une main-d'œuvre saisonnière et qui aboutit à l'institution d'un quasi-emploi d'une main-d'œuvre bon marché dans des secteurs traditionnellement peu rémunérateurs.

Mais la limitation à 300 000 ou à 310 000 du nombre de ces stages - certains proposaient même une limitation à 250 000 - au lieu de 340 000 en 1988, ne risque-t-elle pas d'exposer au chômage 40 000 jeunes supplémentaires ?

Le choix politique adopté dans ce budget apparaît paradoxal. En effet, la volonté d'une remise en cause des politiques précédentes n'est pas totalement justifiée puisque des résultats très significatifs ont été obtenus. De plus, cette politique affirmée de réorientation apparaît un peu ambiguë puisqu'elle utilise des instruments de même nature que les politiques précédentes.

Je note d'ailleurs que l'utilisation de ces instruments est soit renforcée, soit même dénaturée. Ainsi, la confusion de la politique conjoncturelle de l'emploi et de la formation professionnelle se manifeste avec évidence dans le budget du fait de la provision inscrite au chapitre 44-77 du budget du ministère du travail. La dotation de ce fonds d'intervention pour l'emploi et la formation professionnelle, de 2,8 milliards de francs en 1987, avait été ramenée à 900 millions de francs en 1988, mais elle atteint 3,95 milliards de francs pour 1989.

J'estime regrettable, comme ceux qui m'ont précédé, que plus de 10 p. 100 du montant total de l'enveloppe de formation professionnelle échappe au contrôle du Parlement, sans que l'on connaisse d'ailleurs vraiment, hormis le crédit inscrit hors enveloppe, les sommes qui seront réparties entre la formation professionnelle et l'emploi.

Sur ce point, j'admets que nous avons obtenu des indications portant sur une partie de la dotation du fonds. Mais je pense qu'il est tout à fait contestable, par exemple, que la pérennisation des charges sociales liées au contrat de qualification, qui constitue une dépense qui doit s'imputer au budget des charges communes, soit compensée par un blocage des crédits du fonds d'un montant de 393,6 millions de francs. Car le blocage de ces crédits obère d'autant ceux destinés à des actions de formation professionnelle proprement dites.

L'utilisation de certains instruments risque aussi d'être dénaturée. C'est le cas du crédit d'impôt-formation. Il y a une règle de base en politique économique : il faut en principe utiliser, pour la réalisation d'un objectif économique, l'instrument le mieux adapté. Ainsi, le crédit d'impôt-formation, institué dans le budget de 1988, est un mécanisme d'aide automatique en faveur des entreprises qui investissent dans la formation professionnelle. Or il est prévu dans le budget de 1989 de le rendre plus attractif en vue de favoriser la formation des salariés les moins qualifiés. Ne peut-on alors craindre, monsieur le ministre, qu'en détournant le crédit d'impôt de sa finalité, qui est d'inciter les entreprises à être plus performantes en développant des formations toujours mieux adaptées aux besoins, on réduise ce crédit d'impôt à une sorte de subvention, pour les entreprises les moins performantes qui emploient des salariés peu qualifiés, plus sujets à se trouver dans des situations de chômage, et à les maintenir dans cet état, alors qu'il existe, pour ces formations, d'autres instruments sociaux et, pour les entreprises, d'autres instruments économiques plus appropriés ?

M. Jacques Barrot. Excellent !

M. Philippe Vasseur. Très bien !

M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis. L'un des grands objectifs du budget de la formation professionnelle pour 1985, c'est la promotion d'une politique de qualité de la formation. Sur cet objectif aussi, je ne puis qu'être d'accord.

C'est pourquoi il est question de développer la formule des contrats de qualification et de dispenser une formation en faveur des jeunes « tucistes ».

L'un des grands projets du Gouvernement est aussi d'individualiser la formation, de permettre à chacun d'accomplir un véritable itinéraire de formation. C'est ainsi que 110 000 stages remplaceront les stages de préparation à l'emploi et les stages qualifiants et préfigureront en 1989 l'institution d'un crédit-formation.

Mais peut-on parler de qualité si l'on impose aux organismes de formation des frais supplémentaires en investissements pédagogiques et si on les oblige à s'adapter à des flux continus d'entrée en stage et de sortie selon des durées correspondant aux besoins de chacun, alors même qu'on ne revalorise pas significativement les taux servant au calcul du montant de la subvention forfaitaire de fonctionnement des stages ?

Je dois avouer que je n'attendais pas seulement un traitement économique du chômage ; j'attendais aussi un traitement éducatif du chômage.

Je suis très favorable, monsieur le ministre, à l'initiative qui consisterait à entreprendre un vaste audit des formations financées et conventionnées par l'Etat qui devrait permettre d'accélérer la mise en place d'indicateurs de qualité. Il s'agit d'une entreprise immense. Mais, dans un cadre plus restreint, peut-on déjà améliorer le suivi des stages en donnant, par exemple, plus de moyens pour le suivi des S.I.V.P. ?

Il convient aussi de généraliser les bilans des capacités et des compétences, d'approfondir l'activité des centres de bilan interministériels, de coordonner la politique de validation des acquis.

Des efforts financiers supplémentaires ne manqueront sans doute pas de se révéler nécessaires pour d'autres aspects du budget, et je pense à la stagnation des crédits de l'apprentissage.

L'apprentissage est pourtant depuis longtemps la reine des formations en alternance. La loi du 23 juillet 1987, qui avait pour objet de développer l'apprentissage, avait quatre objectifs principaux : ouvrir aux apprentis l'accès à tous les niveaux de qualification, élargir le champ des entreprises susceptibles d'être concernées, simplifier les procédures de manière à encourager les entreprises à contracter et à alléger parallèlement leurs charges et, enfin, confirmer le rôle essentiel des régions.

Pourtant, j'observe que les crédits d'apprentissage n'augmentent que de 0,16 p. 100 et que les crédits d'accompagnement de la rénovation de l'apprentissage ne font l'objet que d'une simple reconduction.

Dans la perspective du marché unique européen de 1993, nous serions bien inspirés d'observer les avantages du système dual allemand. En Allemagne, depuis longtemps, l'entreprise et l'école coopèrent à la formation. L'apprentissage y offre de larges débouchés. Les durées d'apprentissage sont

plus longues qu'en France. Par exemple, l'apprentissage dure entre trois ans et trois ans et demi en Allemagne et en Autriche et entre trois ans et quatre ans en Suisse.

Dans le dur climat de compétition que nous connaissons, il est évident qu'il serait souhaitable d'allonger les durées de formation en apprentissage en France et de s'engager résolument dans la voie de l'apprentissage industriel.

L'Allemagne nous offre aussi un exemple de la priorité accordée à l'adaptation en entreprise, aux nouvelles techniques et aux changements de priorités, de même qu'au perfectionnement et au recyclage.

Il faut absolument, monsieur le ministre, améliorer la prévision des emplois et des métiers. De même qu'un quart des qualifications demandées par l'industrie aujourd'hui étaient encore inconnues il y a dix ou quinze ans, on ne connaît pas encore la plupart des qualifications qui seront requises demain.

Prenons garde - même si cela apparaît, pour l'instant, socialement souhaitable - à trop vouloir mettre l'accent sur les formations les moins qualifiées, celles qui ne débouchent pas sur une réelle qualification. Cela pourrait devenir un des problèmes sociaux majeurs des années à venir : celui des exclus de la technologie. Les réveils pourraient être difficiles.

Enfin, il faudrait accroître vraiment la décentralisation de la formation professionnelle et lui imprimer une réelle cohérence en revivifiant, par exemple, la coordination des programmes régionaux d'apprentissage et de formation professionnelle.

Il ressort ainsi de ce que je viens de dire, monsieur le ministre, que le budget qui nous est proposé, en forte progression, louable dans ses intentions, ne nous prépare pas suffisamment encore à la bataille de la compétence.

C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de m'en remettre à la sagesse de la commission.

Celle-ci a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de la formation professionnelle pour 1989, assorti cependant de cinq observations.

Première observation : la commission des affaires culturelles demande que le ministre chargé de la formation professionnelle consulte les assemblées parlementaires sur l'utilisation des crédits de la dotation du chapitre 44-77 « Fonds d'intervention pour l'emploi et la formation professionnelle », notamment sur leur répartition entre l'emploi, d'une part, et la formation professionnelle, d'autre part.

Deuxième observation : la commission demande que les crédits de la provision inscrite au chapitre 44-77 soient répartis en faveur d'actions de formation professionnelle proprement dites.

Troisième observation : la commission demande que les taux forfaitaires horaires servant au calcul de la subvention de fonctionnement des stages de formation soient revalorisés, notamment de telle sorte que le minimum ne soit pas inférieur à 22 francs.

Quatrième observation : la commission souhaite que l'effort de promotion de la qualité des stages de formation se traduise par une généralisation de la politique d'évaluation des formations et de validation des acquis, ainsi que par une amélioration du suivi des stages, notamment des S.I.V.P.

Enfin, cinquième observation : la commission des affaires culturelles, familiales et sociales souhaite qu'une réflexion d'ensemble sur l'apprentissage soit engagée et que les crédits destinés aux régions soient augmentés. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et sur le banc des commissions.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé.

M. Jean-Paul Virapoullé. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'ampleur de ce problème de l'emploi et de la formation, son interférence avec le contexte économique national et international, et aussi nos nombreux échecs successifs aux uns et aux autres, me conduisent à intervenir au nom de mon groupe avec beaucoup de modestie sur cet important et vital problème de l'emploi, du travail et de la formation, mais avec réalisme et une volonté certaine.

Je voudrais, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, vous présenter d'abord une photographie de la situation de l'emploi en métropole et dans les départements d'outre-mer, procéder à une comparaison entre la France et

certains pays de l'O.C.D.E., notamment en ce qui concerne l'emploi des jeunes, me livrer à une brève analyse des lignes de votre budget en soulignant ses aspects positifs et négatifs et, en conclusion, vous faire part de notre point de vue sur ce qui pourrait être une bonne stratégie pour traiter ce problème vital pour notre pays.

Quelle est, tout d'abord, la photographie de la situation de l'emploi dans l'ensemble de notre pays, métropole et départements d'outre-mer ?

Aujourd'hui, 10,4 p. 100 de la population active est à la recherche d'un emploi en métropole. Dans les départements d'outre-mer, sachez, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, que ce taux est de 26,5 p. 100, soit plus du double, et qu'il atteint même 32,7 p. 100 à La Réunion.

Le pourcentage de jeunes ayant obtenu un emploi sept mois après la fin de leur scolarité est de 22 p. 100 en métropole ; il est seulement de 7 p. 100 dans les départements d'outre-mer.

Enfin, le pourcentage de ceux qui peuvent suivre un stage d'apprentissage ou un stage en alternance est de 40 p. 100 en métropole ; il est seulement de 21 p. 100 dans les départements d'outre-mer.

C'est dire que, si la situation est inquiétante en métropole, elle est dramatique et inacceptable dans les départements d'outre-mer. C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, au terme de cette première partie, je me permets de vous présenter trois doléances en forme de questions.

Premièrement, le Gouvernement appliquera-t-il l'ensemble du plan qui relève de ce budget dans les départements d'outre-mer en même temps qu'en métropole ?

Deuxièmement, est-il disposé à amplifier certaines dispositions, concernant notamment les jeunes ? Je rappelle que plus de 50 p. 100 de la population des départements d'outre-mer a moins de vingt-cinq ans.

Enfin, troisièmement, le Gouvernement est-il disposé à mettre en place un véritable partenariat entre l'Etat, le conseil général qui héritera de fonds au titre du R.M.I., la région, les entreprises et les organisations professionnelles et syndicales dans le cadre d'un véritable pacte pour l'emploi, seul capable de coordonner l'ensemble du dispositif destiné à lutter contre le chômage ?

Pour qu'il y ait réussite, il faut qu'il y ait cadrage avec le système économique et avec l'entreprise, et il faut aussi qu'il y ait synergie.

Monsieur le ministre, vous comprendrez que, venant d'un département d'outre-mer, mon introduction porte, compte tenu de la gravité de la situation, mais sans aucun égoïsme, sur les préoccupations de ces départements.

En ce qui concerne la métropole, la situation reste inquiétante au regard des autres pays de l'O.C.D.E. En effet, le taux du chômage dans ces pays aura été en moyenne de 7,9 p. 100 en 1987 et sera de 7,5 p. 100 en 1989, alors que nous risquons, en métropole, de constater une aggravation malheureuse de ce taux qui passerait de 10,4 p. 100 à 11,5 p. 100 au cours de la même période. C'est la raison pour laquelle notre groupe estime que les légères améliorations ponctuelles doivent être considérées avec beaucoup de prudence.

Enfin, sur le plan international, lorsque l'on compare la situation de notre pays à celle d'autres pays développés, nous ne pouvons que déplorer la grande disparité qui existe, au regard de l'emploi, entre la situation d'un jeune Français et celle d'un jeune Américain, Japonais ou Suédois.

Avec 22 p. 100 de jeunes chômeurs en métropole, monsieur le ministre, nous avons un taux qui est deux fois plus élevé qu'aux U.S.A., trois fois plus grand qu'en R.F.A., cinq fois plus important qu'en Suède ou qu'au Japon. C'est la raison pour laquelle nous pensons que la réussite d'un plan pour l'emploi passe obligatoirement - les rapporteurs l'ont souligné avant moi, mais je le répète avec force et conviction - par le décloisonnement entre le ministère de l'éducation nationale, votre ministère et les entreprises.

Si chacun continue à travailler dans sa chapelle en regardant son nombril, la France verra la courbe du chômage augmenter. C'est la synergie entre ces ministères, les entreprises et les organisations professionnelles qui créera la dynamique de l'emploi dans notre pays ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

La situation n'a fait que se dégrader puisque l'emploi précaire, qui concernait un emploi sur deux en 1983, en concernait deux sur trois en 1986.

Par ailleurs - nos collègues rapporteurs l'ont souligné, mais c'est tellement important qu'il faut le rappeler - alors que nous avons 2 500 000 chômeurs, 50 000 offres d'emplois ne trouvent pas preneurs. Comme dirait l'autre, « il y a un problème ». Pourquoi ? Parce qu'il y a non seulement une obsolescence, une lourdeur, une complexité de l'ensemble du système, mais aussi une inadéquation entre le système de formation et le niveau de qualification que souhaitent les entreprises.

Aujourd'hui, nous produisons des chômeurs parce que notre système éducatif, notre système de formation n'est pas capable de produire une main-d'œuvre ayant le niveau de qualification souhaité par nos entreprises. C'est là aussi l'un des aspects vitaux de la politique que nous devons mener ensemble, monsieur le ministre, car sur ce sujet comme sur d'autres, nous l'avons montré, il faudra travailler ensemble et laisser de côté des idéologies qui ont fait échouer notre pays dans bien des domaines.

Votre budget augmente de 5,2 p. 100 en ce qui concerne les seuls crédits de la formation et de l'emploi, avec 52 milliards de francs, et de 27 p. 100 en ce qui concerne la formation professionnelle. Son analyse fait ressortir des points positifs et des points négatifs.

Les points négatifs, d'abord. Nous regrettons une certaine dispersion des mesures. Nous considérons, par exemple, que l'allègement du taux des cotisations patronales pour les allocations familiales n'aurait pas dû être étalé, mais globalement acquis dès 1989, ce qui aurait été plus incitateur. Quant aux mesures liées au Codevi, elles sont, dans un premier temps, plutôt symboliques, et je dirai pourquoi.

En revanche, nous rangeons parmi les points positifs l'effort que le Gouvernement consent en faveur du traitement du chômage de longue durée et de la formation professionnelle des jeunes.

Alors, quelle est la bonne stratégie ? Je ne suis pas Nostradamus et je n'ai pas la prétention, je l'ai annoncé dans mon introduction, d'apporter la réponse en quinze minutes... (*Murmures sur les bancs du groupe communiste.*) Je suis un élu. J'apporte ma contribution à la réflexion, contribution modeste, je l'ai dit, et je crois que chacun ici ferait bien d'être modeste, parce que nul ne détient la solution !

Quelle est, disais-je, la bonne stratégie ? Monsieur le ministre, j'ai eu l'occasion de vous le dire, le Gouvernement a joué un quart, son quart prioritaire : éducation, recherche, travail-emploi et culture. Le groupe de l'Union du centre est persuadé que ce n'est pas le bon.

Compte tenu de tout ce que nous avons dit précédemment, nous aurions certes conservé l'éducation - dont le budget augmente de 5 p. 100 - la recherche, bien sûr, le travail et l'emploi, bien évidemment. Mais 1993, c'est demain et, même si nous considérons avec vous que la culture est un élément fondamental de la sauvegarde de notre patrimoine, le lien entre toutes les composantes de notre pays, nous aurions préféré que le quatrième cheval de bataille de cette compétition soit la priorité accordée au désendettement de l'Etat et à la réforme de la fiscalité de l'entreprise. Ce quatrième élément, qui manque à la stratégie globale du Gouvernement, aurait créé le climat de confiance nécessaire et la compétitivité accrue pour nous permettre de gagner la bataille de l'emploi.

Il n'est pas trop tard pour faire ce pas décisif et pour ouvrir l'entreprise à la formation et à l'éducation. Nous vous suggérons, monsieur le ministre, de créer un véritable contrat de formation. Un décret y suffirait. Ce décret pourrait permettre aux entreprises de passer des conventions avec les ministères de l'éducation, du travail et de la formation professionnelle pour donner de véritables formations qualifiantes, reconnues sur le plan national, à toutes celles et tous ceux qui en ont besoin. Le contrat d'apprentissage a marqué une réussite. Il faut aller vers des contrats de formation en entreprise pour que notre économie soit véritablement porteuse de réussite dans le domaine de l'emploi.

En conclusion, notre groupe estime qu'en reprenant les orientations du Gouvernement de 1986 à 1988 et en augmentant les crédits, vous auriez pu, monsieur le ministre, dépasser un système qui, à bien des égards, est sclérosé. Par exemple, vous auriez pu créer, à titre expérimental, des guichets uniques A.N.P.E.-A.F.P.A. qui simplifieraient le parcours du combattant que les chômeurs sont trop souvent

obligés de suivre. La création de guichets uniques dans les régions et les départements qui l'accepteraient apporterait bien des simplifications.

Il faut utiliser les moyens de votre budget de telle façon que nous puissions dire que si le chômage est une plaie, nous pouvons la traiter par l'économie rénovée et par la simplification des circuits d'insertion. C'est la raison pour laquelle notre groupe émet un avis réservé sur votre budget. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Philippe Vasseur.

Je demande aux orateurs de bien vouloir respecter scrupuleusement leur temps de parole.

M. Philippe Vasseur. Je suis heureux que M. Michel Rocard se soit trompé et j'espère que tous ici, vous mes chers collègues de l'opposition, vous, mes chers collègues de la majorité, vous partagez ma joie, et vous le premier, monsieur le ministre.

Il n'est pas d'exemple dans le passé que l'erreur d'un chef de gouvernement ait pu faire l'objet d'une aussi grande et aussi unanime satisfaction.

En devenant Premier ministre, M. Rocard nous avait en effet annoncé qu'il y aurait 250 000 chômeurs de plus à la fin de cette année.

M. Jean-Pierre Delalande. Eh oui ! C'est bien ce qu'il a dit !

M. Philippe Vasseur. Or, que constatons-nous aujourd'hui ? Que, par rapport à l'année dernière, le nombre des demandeurs d'emploi a diminué de 1,5 p. 100 et qu'en un mois, la baisse a même été de 2,1 p. 100, ce qui se traduit par la disparition de plus de 50 000 chômeurs dans les statistiques officielles.

Je ne sais pas pourquoi le Premier ministre s'est fourvoyé dans un tel excès de pessimisme. Voulait-il par avance rejeter la responsabilité d'une éventuelle augmentation du chômage sur « l'héritage » ? C'est de bonne guerre, mais le truc commence à être connu. Manque de chance, l'héritage, cette fois, a joué en sens inverse.

M. Jean-Pierre Delalande. Eh oui !

M. Philippe Vasseur. Il est tout de même curieux que l'héritage soit invoqué avec une vigueur frénétique quand les choses vont mal et soit aussi fortement oublié quand elles vont mieux.

M. Jean-Pierre Delalande. Très bien !

M. Philippe Vasseur. J'ai été choqué, il y a huit jours, au cours de la séance des questions au Gouvernement du mercredi, en entendant une de nos collègues du groupe socialiste féliciter le Gouvernement pour la baisse du chômage comme s'il en avait seul le mérite, comme s'il s'agissait d'une tendance irréversible dépendant de ses seules vertus.

M. Alain Bocquet. Et comme si c'était vrai !

M. Philippe Vasseur. Nous savons bien que le chômage n'obéit pas comme ça, d'un claquement de doigts, à des décisions politiques. Ce serait trop facile. Nous savons bien que, lorsqu'une mesure de fond est adoptée, elle ne peut pas avoir d'effet immédiat.

Nous savons bien, vous comme moi, que s'il y a eu 89 000 créations nettes d'emplois salariés en France entre juillet 1987 et juin 1988, ce n'est pas grâce à l'action du Gouvernement auquel vous appartenez, mais grâce à l'action du précédent. Je souhaite que nous puissions nous réjouir à nouveau de tels résultats dans un an. Je le souhaite pour notre pays. Je le souhaite pour toutes celles et tous ceux qui cherchent du travail. Mais pour l'instant, il faut rendre à Edouard ce qui appartient à Edouard. (*Sourires.*) Il faut rendre à la précédente majorité le mérite de ces emplois, créés grâce à sa politique.

Mme Muguette Jacquaint. Il y a moins de chômage parce qu'il y a eu plus de radiations !

M. Philippe Vasseur. Je constate, d'ailleurs, qu'il vous arrive de vous inspirer du même esprit. Par exemple, dans le dispositif adopté par le conseil des ministres le 14 septembre,

il y a des mesures d'allègement des charges des entreprises et d'amélioration du financement des P.M.E. que nous ne renions pas.

Il y en a d'autres, en revanche, qui nous paraissent punitives, comme le déplafonnement des cotisations pour les allocations familiales qui va pénaliser les entreprises employant du personnel à haut niveau de qualification et versant des salaires élevés. Cela me paraît paradoxal au moment où l'on met en avant, à juste titre, la nécessité de la formation, de l'élévation de la compétence et du triomphe de la matière grise. Je ne crois pas que le meilleur moyen de lutter contre le chômage soit de favoriser une politique de bas salaires contre la performance.

M. Jean-Pierre Brard. Le S.M.I.C. à 6 000 francs !

M. Philippe Vasseur. Je suis même convaincu qu'il y a des risques d'effets pervers qui finiront pas se retourner contre l'emploi. Mais là encore, il faudra du temps pour en juger.

En fait, les mesures qui demandent le moins de temps pour se faire sentir dans les statistiques, ce sont les mesures de traitement social du chômage. Et il y en a dans votre budget ! Pas sous ce nom-là, évidemment, mais cela revient au même. J'ai relevé, par exemple, que ce qu'on appelle la politique des stages et dans laquelle on retrouve notamment les T.U.C. et les S.I.V.P., concernait 830 000 personnes.

Je ne suis pas contre le traitement social du chômage. Je pense même qu'il est nécessaire. Mais au moins, que les choses soient claires ! Etes-vous d'accord, monsieur le ministre, pour qu'elles le soient ? Si oui, je vais vous faire une proposition honnête.

Vous avez au Gouvernement un collègue qui s'est beaucoup battu contre la disparition, dans les chiffres du chômage, des demandeurs d'emploi faisant l'objet de ce fameux traitement social du chômage. Il avait même mis au point un indicateur comptabilisant le sous-emploi créé, selon lui, par les socialistes avec les T.U.C. et autres stages précaires de formation-conversion.

Je vous propose, monsieur le ministre, de réhabiliter cet indicateur, de l'officialiser afin de prouver que votre politique de traitement social n'est nullement destinée à « dégonfler » les statistiques.

Vous ne pouvez pas renier cet indicateur dénommé ARIES, puisqu'il a été inventé par quelqu'un que vous connaissez bien et que, je crois, vous estimez, M. Lionel Stoléru, qui siège avec vous au Gouvernement après avoir suivi un itinéraire semblable au vôtre.

M. Jean-Pierre Brard. Il n'y a pas de quoi en être fier !

M. Philippe Vasseur. Je suis donc persuadé que vous aurez à cœur de rendre hommage à M. Stoléru, même si cela doit vous conduire à annoncer plusieurs centaines de milliers de chômeurs supplémentaires. Chiche !

M. Jean-Pierre Brard. Le ministre ne dit rien. Il regarde ses chaussures !

M. Philippe Vasseur. Mais je le répète, monsieur le ministre, je ne suis pas systématiquement hostile au traitement social du chômage. Il est inévitable et il justifie même, pour une part, l'existence de votre ministère et notre présence ici aujourd'hui pour examiner votre budget.

S'il suffisait d'attendre la création d'emplois pour supprimer le chômage, vous ne seriez pas là. La création d'emplois ne dépend pas de vous, mais d'un ensemble de facteurs parmi lesquels figure la politique générale d'un gouvernement.

Il faut créer des emplois. C'est la meilleure façon de combattre le chômage. C'est la plus saine et c'est notre premier devoir. Malheureusement, l'évolution de la démographie et celle du taux d'activité ne nous permettent pas d'espérer un nombre de créations d'emplois suffisant pour supprimer immédiatement le chômage, et c'est là que vous intervenez.

Vous intervenez pour que tous les emplois disponibles puissent être occupés. Ce n'est pas le cas, puisque les offres non satisfaites ont augmenté de 11,5 p. 100 en un an. Il est donc indispensable de mener une action de grande envergure en faveur de la formation professionnelle et, d'une façon générale - mais cela n'entre pas directement dans vos attributions - de l'éducation.

Mme Frédérique Bredin. Cela n'a jamais été fait avant 1988 !

M. Philippe Vasseur. Cependant, là encore, il faudra du temps pour obtenir des résultats significatifs. En attendant, les cas douloureux, les cas dramatiques se multiplient et vous devez intervenir de nouveau, au nom de la solidarité nationale à laquelle nous sommes tous attachés.

Vous êtes donc à la tête d'un ministère des temps difficiles, avec un budget dont je crois avoir, après d'autres, résumé l'esprit.

Ce budget est en augmentation de 12,3 p. 100. C'est une hausse importante, et nous ne pouvons pas l'ignorer.

Certaines orientations de la politique suivie nous paraissent contestables. J'ai évoqué à titre d'exemple le déplafonnement des cotisations familiales. Je pourrais aussi m'inquiéter de certaines modalités du traitement social du chômage. Je ne voterai donc pas votre budget. Mais, compte tenu de ce que j'ai dit sur les situations pathétiques engendrées par le chômage, je ne voterai pas contre non plus. Voyez dans cette abstention, monsieur le ministre, la volonté de sortir du piège traditionnel de la polémique politicienne et partisane.

M. Jean-Pierre Brard. Vous parlez en expert !

M. Philippe Vasseur. Le chômage est un mal profond dont nous ne guérirons pas avec des doses massives de démagogie. Qui peut penser que, s'il y avait une solution miracle, nous ne serions pas tous d'accord pour l'appliquer ? Il y a, c'est vrai, des politiques plus ou moins favorables à l'emploi. Celle du précédent gouvernement a fait ses preuves.

M. Alain Bocquet. Pour le capital !

M. Philippe Vasseur. Mais évitons de nous jeter trop souvent des chômeurs à la tête dans nos débats, de prendre des chômeurs en otage dans nos combats électoraux. C'est le respect qu'au moins nous leur devons, comme celui de ne pas leur mentir.

Vous n'avez pas la potion magique contre le chômage. Je ne peux pas vous le reprocher. Nous ne l'avons pas non plus. La potion magique n'existe que dans les bandes dessinées. La vérité, c'est que la lutte contre le chômage ne peut être que longue et difficile.

Alors, pendant le temps que vous resterez aux affaires, faites de votre mieux ...

M. Alain Bocquet. C'est Bazaine !

M. Philippe Vasseur. ... sans chercher à nous accabler de je ne sais quelle faute imaginaire ni à vous attribuer des mérites exclusifs que vous ne pouvez pas avoir. Faites de votre mieux en reconnaissant les résultats de nos efforts passés et en admettant que le devoir d'une opposition responsable est d'exprimer ses désaccords quand il y en a et de vous rappeler qu'il arrive que le mieux soit l'ennemi du bien. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à Mme Frédérique Bredin.

Mme Frédérique Bredin. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, depuis quelques semaines, quoi qu'en pense M. Vasseur, les bonnes nouvelles se succèdent.

Avec 3,5 p. 100 de croissance, nous retrouvons un rythme d'activité que nous n'avions pas connu depuis le début des années 1980.

M. Jean-Pierre Delalande. Grâce à qui ?

Mme Frédérique Bredin. Le chômage a baissé de 2,1 p. 100 en septembre. C'est la baisse la plus forte constatée depuis dix ans ...

M. Jean-Pierre Delalande. C'est vrai !

M. Alain Bocquet. Pas dans le Nord - Pas-de-Calais !

M. Jean-Pierre Brard. Ni en région parisienne !

Mme Frédérique Bredin. ... et l'on s'attend en 1988 à plus de 100 000 créations nettes d'emplois ce qui, là aussi, constituera un record de la décennie.

Mais ces signes, s'ils sont encourageants, ne sont pas à la hauteur du problème qui se pose à nous !

D'abord, la conjoncture risque de ne plus être aussi portuse l'année prochaine. Un ralentissement de l'économie américaine semble inéluctable à moyen terme.

Ensuite, la croissance française bute toujours sur la contrainte extérieure : notre place de puissance économique continuera à dépendre de notre capacité à exporter et à reconquérir notre marché intérieur.

Enfin, le chômage restera élevé dans les années à venir.

Quelle que soit notre satisfaction devant la baisse constatée en septembre, il subsiste en France 2 556 000 demandeurs d'emploi. Ce chiffre parle de lui-même : il est insupportable.

Certains secteurs, certaines régions sont très durement touchés. Je vous parle en connaissance de cause, puisque la Seine-Maritime, dont je suis l'élu, connaît un taux de chômage de 13,5 p. 100, parmi les plus élevés de France.

Et les indicateurs du marché de l'emploi demeurent préoccupants : la durée moyenne du chômage reste élevée puisqu'elle atteint 348 jours, soit deux jours de plus que fin 1986, et le nombre des chômeurs de longue durée continue de représenter 30 p. 100 du nombre total des demandeurs d'emploi.

Saurons-nous enfin créer chaque année les 200 000 emplois nouveaux nécessaires pour stabiliser le chômage, compte tenu de l'augmentation de la population active ?

La vitalité démographique de la France, comparée à ses partenaires, est un facteur positif, mais c'est aussi un défi : cette croissance signifie que nous devons connaître une activité économique plus forte que nos voisins pour avoir le même résultat qu'eux en matière d'emploi.

Dans ce contexte, je présenterai trois remarques principales sur ce budget et sur le cadre dans lequel il s'inscrit, c'est-à-dire le plan pour l'emploi du Gouvernement.

Première remarque : il faut se féliciter de ce que le chômage ait été abordé en premier lieu sous l'angle économique.

C'est en effet l'amélioration de la compétitivité française et la croissance qui mettront fin à quinze ans de sous-emploi.

Dans une concurrence mondiale accrue, nous n'avons guère le choix : nous ne pourrions gagner des emplois qu'en poursuivant la désinflation, en maintenant nos coûts à un niveau raisonnable et en améliorant l'intelligence incorporée aux produits français.

C'est la voie choisie par le Gouvernement. Il souhaite faciliter l'embauche en introduisant de la souplesse dans la gestion de notre économie, en atténuant les coûts liés au travail, sans pour autant privilégier des formules d'embauche précaires. C'est l'allègement des cotisations familiales : cette mesure, d'un coût de 3 millions de francs, va réduire en deux ans les charges pesant sur 80 p. 100 des emplois. C'est l'exonération des cotisations sociales pour l'embauche du premier salarié, pendant deux ans.

M. Alain Bocquet. Des cadeaux aux patrons !

Mme Frédérique Bredin. Cette mesure très attendue des entrepreneurs individuels devrait susciter, selon les agences locales pour l'emploi, de très nombreuses embauches. C'est encore l'aménagement de la taxe sur les salaires destinée à freiner son évolution. C'est, enfin, l'exonération totale de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises nouvelles.

Les orientations prises par le Gouvernement permettront de valoriser les gisements d'emplois de nos petites et moyennes entreprises.

Le premier pas que fait le Gouvernement vers l'abaissement du coût du travail grâce à la diminution des cotisations sociales est à mon sens une des clefs de la résorption à venir du chômage. S'il est confirmé que de telles mesures, qui sont courageuses, favorisent une reprise de l'emploi, il faudra aller plus loin dans ce sens au cours des années à venir, en concentrant sans doute notre effort sur les entreprises qui effectuent de la recherche et de la formation.

Deuxième remarque : le Gouvernement - et, là encore, il faut s'en féliciter - améliore les dispositifs d'insertion et de formation proposés aux chômeurs.

Le volet social de l'action gouvernementale que vous nous présentez à travers ce budget appelle plusieurs observations.

Ainsi que les rapporteurs l'ont souligné, votre budget est un bon budget. D'abord, parce qu'il représente une masse considérable : avec 83,8 milliards de francs, vous créez le second budget civil de l'Etat. Il est de ceux qui augmentent le plus - plus de 12 p. 100 par rapport à 1988, grâce à plus

de 9 milliards de francs de crédits nouveaux. Il consacre ainsi la priorité accordée par le Gouvernement à la formation et à l'emploi.

C'est aussi un budget de solidarité en faveur des plus démunis, puisque les dotations consacrées aux allocations augmentent de 9 p. 100.

Si les crédits augmentent, les actions proposées changent peu. Le dispositif que le Gouvernement présente cette année ressemble fort à ce qui existait précédemment.

Certains pourraient y voir un manque d'idée ou d'originalité. Mais on peut répondre qu'en cette matière l'originalité n'est pas une fin en soi et que l'on doit même, monsieur le ministre, aux efforts d'innovation plus ou moins fructueux de vos prédécesseurs l'un des dispositifs les plus complexes qui soient. Il faut être aujourd'hui un chômeur hautement qualifié - et je crains que ce ne soit pas toujours le cas - pour comprendre à quoi l'on a droit.

S'il y avait un travail à faire, ce serait plutôt pour alléger, pour simplifier, que pour alourdir les mécanismes existants.

Mais, s'il n'est pas modifié, le dispositif que vous nous présentez est amélioré. Vous avez, à juste titre, mis l'accent sur la qualité et l'efficacité des actions et des formations proposées.

L'amélioration du dispositif de formation accompagnera et prolongera l'effort remarquable qui sera accompli l'an prochain en faveur de l'éducation nationale. Effort bien nécessaire lorsque l'on sait qu'environ 150 000 jeunes continuent de sortir du système scolaire sans qualification.

Parmi les mesures traduisant cette orientation, je citerai notamment la création de T.U.C.-formation, qui permettra aux jeunes d'un niveau inférieur au C.A.P. ou au B.E.P. de bénéficier d'actions de remise à niveau et, à l'issue de leur stage comme T.U.C. - stage qui, malheureusement, ne leur apporte généralement aucun enrichissement - de bénéficier d'une formation. Cette mesure, qui coûte 360 millions de francs, devrait toucher 40 000 jeunes - et c'est déjà important.

La réorganisation des « stages jeunes », ensuite. La réforme envisagée coûtera 1,3 milliard de francs à l'Etat, mais elle permettra de construire des parcours de formation personnalisés par le type des stages offerts, par la durée de la formation, pour près de 110 000 jeunes de seize à vingt-cinq ans.

La moralisation des S.I.V.P. également, qui vient de faire l'objet, comme on l'a dit, d'un accord des partenaires sociaux.

M. Jean-Pierre Brard. Vous moralisez ce qui est immoral ! Comment faites-vous ?

Mme Muguette Jacquelin. Qu'entendez-vous par « moralisation » ?

Mme Frédérique Bredin. Les S.I.V.P. offrent une véritable chance d'emploi aux jeunes. Il faut savoir que 45 à 50 p. 100 des jeunes S.I.V.P. sont embauchés dans les trois mois qui suivent leur stage. Ce sont des chiffres que l'on ne peut pas négliger. Mais c'est vrai que les S.I.V.P. offrent aussi une main-d'œuvre bon marché aux entreprises.

Plusieurs députés du groupe communiste. Ça, c'est sûr !

Mme Frédérique Bredin. Or, si l'on doit œuvrer pour une évolution favorable des statistiques de l'emploi, celle-ci ne doit en aucune manière se fonder sur le détournement de formules d'insertion utilisées comme substitut au contrat de travail de droit commun. Certaines entreprises, dans la grande distribution notamment, ont abusé de ces stages. Il fallait donc garder les avantages offerts par le dispositif, mais mieux l'encadrer, et augmenter la contribution effective des entreprises bénéficiaires. Par l'accord qui a été signé, une étape importante vient d'être franchie en ce sens.

J'en viens au développement des « contrats de qualification », dont chacun reconnaît la valeur, et à la pérennisation, pour ces contrats, de l'exonération des charges sociales.

On pourrait continuer la liste des mesures prises, mais je m'arrêterai là, en ajoutant toutefois qu'une des qualités essentielles du budget présenté tient aussi dans la volonté qu'il révèle de soutenir les actions menées sur le terrain, au niveau de la région et du bassin d'emploi, de privilégier l'innovation locale. Il faut se féliciter notamment de la création, dans le cadre des contrats de Plan Etat-région, de « fonds régionalisés d'aide aux initiatives locales pour l'emploi »,

dotés par l'Etat de 250 millions de francs en 1989 et dont la vocation sera de susciter et d'appuyer les initiatives locales créatrices d'emploi.

Troisième remarque : ce budget n'est qu'une étape, qui, sur plusieurs points, méritera d'être complétée.

Si je souscris aux orientations que vous présentez, j'exprimerai toutefois des regrets et des interrogations, essentiellement sur quatre points.

D'abord, le plan pour l'emploi du Gouvernement reste bien timide sur la question du partage du travail, qui est pourtant essentiel. Notre pays va connaître une plus grande croissance. Encore faut-il que ce soit une croissance solidaire, où non seulement l'on produise plus mais où l'on soit plus nombreux à produire.

Là sera bien la force de la gauche.

En 1985, Dominique Taddei avait fait une étude très complète sur les bienfaits économiques et sociaux d'un meilleur partage du travail, négocié au cas par cas. Il est dommage que cette voie n'ait pas déjà été reprise.

Mon deuxième regret porte sur l'A.N.P.E., l'A.N.P.E., qui est une pièce essentielle du dispositif pour l'emploi - Mme le rapporteur l'a souligné - n'est pas assez performante.

Ses moyens sont insuffisants. Vous avez obtenu - et dans des conditions difficiles - quelques crédits supplémentaires pour l'Agence, et notamment l'augmentation de ses effectifs, qui avaient décliné de 300 depuis 1984. Mais ces efforts restent très en deçà de ses besoins réels.

Un seul exemple : dans les agences pour l'emploi de macrocirconscription, en Seine-Maritime, on trouve en moyenne 8 agents pour 5 000 demandeurs d'emploi. Il est impossible, dans ces conditions, de répondre aux besoins et tout simplement de faire face. C'est ainsi que l'inadmissible se produit : seulement un chômeur sur cinq est reçu à l'Agence. Un chômeur sur cinq ! Que deviennent les quatre autres qui ne rencontrent personne pour les accueillir, les conseiller dans leur demande d'emploi, dans les formations à suivre ?

Vous souhaitez des parcours de formation individualisés pour chaque chômeur. Encore faudrait-il organiser une réception personnalisée pour chacun d'eux.

Mais des moyens augmentés ne suffiraient pas, je le crains, pour pallier les handicaps de l'Agence et la rendre efficace.

Vous vous êtes engagé, monsieur le ministre, devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à réformer l'Agence et à proposer pour elle un projet d'entreprise, accompagné d'un contrat pluriannuel sur ses objectifs et ses moyens.

Il est urgent, en effet, de donner à cet outil les moyens financiers et statutaires d'une action performante.

Mon troisième regret...

M. Jean-Pierre Brard. C'est le Mur des lamentations !

Mme Frédérique Brudin. ... porte sur une absence : celle, dans le dispositif d'insertion et de formation présenté dans le budget, du crédit-formation défini par François Mitterrand dans sa *Lettre à tous les Français*.

Le Président de la République avait souhaité à juste titre qu'un tel crédit-formation soit offert « aux jeunes qui auraient besoin d'une ou deux années de formation supplémentaires pour acquérir une qualification professionnelle faute d'avoir disposé, à seize ou dix-sept ans, du temps d'école suffisant ».

Cette mesure est encore à prendre. Elle est urgente tant la demande est forte. Et il faut espérer qu'un débat parlementaire aura bien lieu au printemps prochain sur cette question, comme cela semble annoncé.

Je voudrais, pour finir, évoquer la situation des chômeurs de longue durée. Les chômeurs ne font pas, vous le savez, une masse homogène. Un véritable fossé sépare ceux qui « passent » par le chômage, qui connaissent là une épreuve professionnelle et psychologique, mais qui trouvent à plus ou moins brève échéance un emploi au terme de leur recherche, et les chômeurs de longue durée, ceux qui « s'enlisent » dans le chômage des mois, voire des années. Ils sont près de 850 000 ainsi, de tous les âges, qui, les années passant, se retrouvent totalement marginalisés, gravement handicapés sur le marché de l'emploi. Ce sont des chômeurs qui, nous le savons bien, n'ont presque plus aucune chance de trouver un emploi.

Mon interrogation est là, monsieur le ministre : que fait-on pour eux ? Je veux dire : que fait-on vraiment, au-delà des traitements statistiques, des allocations et des stages de formation - que vous avez d'ailleurs augmentés et améliorés - qui rassurent, qui aident un peu, bien sûr, mais qui ont pour conséquence ou pour mérite de chasser la mauvaise conscience ?

Et cela me conduit à une conclusion simple : notre pays n'est pas assez solidaire, et le plus important reste à faire. On ne cesse de parler de chômage. Mais le paradoxe est là : si nous dramatisons le chômage dans le discours, nous le banalisons dans la pratique. Dans nos têtes, peu à peu, le chômage est devenu aussi incompressible que fatal.

Le gouvernement de Jacques Chirac a assisté sans réagir à cet enlèvement du chômage en France.

M. Jean-Pierre Dalalanda. De telles allégations sont énormes !

Mme Frédérique Brudin. Car le chômeur a un mérite : on ne le voit nulle part. Plus il est mal, plus il se cache. Les chômeurs ne manifestent pas, ils ne se manifestent pas. Ne représentant même pas une couche sociale homogène, ils ne pouvaient espérer entrer dans l'une des cases de la politique clientéliste de Jacques Chirac.

Mme Nicole Catala. Oh ! là ! ! !

Mme Frédérique Brudin. Ainsi que François Mitterrand l'a écrit dans sa *Lettre à tous les Français*...

M. Jean-Pierre Dalalanda. Encore !

Mme Frédérique Brudin. ...il faut refuser l'inacceptable. Et le premier projet déposé devant le Parlement a été l'instauration d'un revenu minimum d'insertion, pour mettre un point final à une pauvreté qui devenait la honte de notre société.

Aujourd'hui, un autre défi s'ouvre à nous : mettre fin à ce chômage, et notamment à ce chômage de longue durée, qui est, lui aussi, la face cachée, la face malade de notre société.

Au-delà des mesures ponctuelles, au-delà des mesures d'urgence, il faudra pour cela créer un véritable consensus social, une mobilisation générale comme le disait M. Virapoulle, des élus, des entreprises, des syndicats, des salariés, des chômeurs eux-mêmes, afin que soient acceptés les efforts de solidarité qui s'imposeraient alors, parmi lesquels sans doute la modération des revenus d'activité.

M. Jean-Pierre Brard. Faites payer les riches !

Mme Frédérique Brudin. Ce n'est qu'à ce prix que nous pourrions faire reculer le chômage.

Un premier pas vers ce consensus social, vers cette mobilisation générale, vous semblez vouloir le faire, monsieur le ministre, quand vous vous disposez à donner, par tous les moyens possibles, non pas une « deuxième chance », mais bien une « dernière chance » aux chômeurs de longue durée, en imaginant un système très incitateur - exonération des charges sociales, paiement par l'Etat d'une part du salaire -, donc très coûteux - il faut bien qu'il le soit si l'on veut être efficace -, pour permettre leur réinsertion dans l'entreprise.

Je m'en félicite, monsieur le ministre, mais il y a urgence. Il faut tout faire, au-delà des mots, pour donner une deuxième chance, aux uns, une dernière chance aux autres. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet.

M. Alain Bocquet. A peine nommé à la tête du Gouvernement, M. Michel Rocard annonçait sur une radio périphérique vouloir « attaquer le chômage sur tous les fronts », et le Premier ministre de parler de « chantier ».

Les Français commencent à connaître les limites de ces effets d'annonce et à nourrir un certain scepticisme. D'autant que c'est à peu de chose près ce que, régulièrement, déclarent dès leur installation les Premiers ministres qui se succèdent depuis vingt ans. Depuis deux décennies, on a eu à connaître sept ou huit « plans » dits de lutte pour l'emploi et, systématiquement, la France s'est enfoncée dans le chômage.

Le Premier ministre a parlé de « chantier ».

L'urgence est en effet de construire, reconstruire, développer et protéger l'emploi.

Pour cela, il faut faire appel à l'initiative des salariés, leur reconnaître des droits, des pouvoirs d'intervention, et de contrôle sur l'utilisation des fonds. Or les dispositifs retenus

et les orientations du budget pour 1989 que vous présentez, monsieur le ministre, sont en totale contradiction avec cette ambition.

En effet, ce budget se situe bien loin des louables intentions affichées par le Gouvernement. De plus, il va accentuer considérablement la situation qu'il semble déplorer. Vous ne régiez rien, monsieur le ministre, ni avec l'utilisation des crédits prévus dans votre budget, ni avec les choix politiques et économiques que vous avez faits.

Et pourtant, la situation est plus grave que jamais. Plus de trois millions de personnes sont aujourd'hui privées d'un droit essentiel, inscrit dans la Constitution, le droit à l'emploi. Et, en ce qui concerne la baisse du chômage dont font état des statistiques récentes, il faut reconnaître très franchement qu'il s'agit simplement de radiations administratives.

La durée moyenne de chômage est de douze mois. Un demandeur d'emploi sur deux ne perçoit aucune indemnisation. Beaucoup sur en fin de droit, avec 67,94 francs par jour. Le chômage frappe plus les jeunes, mais toutes les classes d'âge sont concernées et les chômeurs de longue durée se « recrutent » essentiellement chez les plus de cinquante ans.

Dans une région comme la mienne, le Nord-Pas-de-Calais, certains arrondissements, grands comme des départements français, atteignent un taux de chômage de 20 p. 100, ou plus.

Le chômage est le cancer de cette société capitaliste, fondée sur le taux de profit, la spéculation et les placements financiers.

Alors que huit millions de personnes ont moins de 50 francs par jour pour survivre, 200 000 familles accaparent dans notre pays 2 000 milliards de francs de patrimoine et tiennent toutes les commandes.

Ces formidables inégalités ont été récemment mises en évidence dans le magazine *L'Expansion*, qui a enquêté sur les 150 familles qui ont amassé plus de 250 millions de francs chacune. Faut-il rappeler que le seuil d'imposition à l'impôt de solidarité sur la fortune que nous venons de voter a été fixé à 4 millions de francs par famille ?

Les moyens existent donc, mais ceux-ci sont confisqués au profit de quelques-uns seulement.

En revanche, ce sont 227 000 travailleurs qui sont licenciés chaque mois par les possédants, c'est-à-dire le patronat.

Pour ceux qui ont encore un travail, ce sont des salaires de misère, avec le S.M.I.C. à 4 000 francs nets par mois.

Ce n'est pas un hasard si grandit aujourd'hui dans notre pays un mouvement social fondé sur des revendications salariales, sur les conditions de travail et la demande d'effectifs croissants tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

Le S.M.I.C. à 6 000 francs est une exigence minimum, ainsi que la revalorisation des salaires jusqu'à 9 000 francs. C'est une question de simple dignité.

M. Philippe Vasseur. Pourquoi pas plus si les entreprises peuvent payer ?

M. Alain Bocquet. 6 000 francs, monsieur Vasseur, cela représente tout simplement un quart des profits patronaux !

M. Philippe Vasseur. Pourquoi pas plus de 6 000 francs ?

M. Alain Bocquet. Je sais que vous défendez ici M. Hersant et le patronat français, mais un quart des profits patronaux suffirait pour porter le S.M.I.C. à 6 000 francs !

M. Philippe Vasseur. Pourquoi vous limitez-vous à 6 000 francs ? Pourquoi pas 7 000 ?

M. Alain Bocquet. Monsieur Vasseur, vous trouvez que 6 000 francs, c'est beaucoup pour vivre ? En tant qu'élu du Pas-de-Calais, vous devez le savoir !

M. Philippe Vasseur. Je trouve que ce n'est pas assez, monsieur Bocquet !

M. le président. M. Bocquet a seul la parole !

M. Alain Bocquet. Dans ce cadre, monsieur le ministre, votre projet de budget ne constitue qu'une illusion. Votre politique n'est qu'un accompagnement du chômage pour le profit du grand patronat. On comprend bien, face au mécontentement, l'entêtement que vous mettez, avec vos amis, à tenter de déraconner le contraire.

Illusion quant aux chiffres, car l'essentiel de l'augmentation de votre projet de budget va vous permettre d'accroître la précarisation par des petits boulots et des sous-emplois. En 1989, ce seraient 200 000 T.U.C. et 250 000 S.I.V.P. que l'Etat financera : quelle aubaine pour le patronat que de bénéficier encore plus de la manne gouvernementale qui met à sa disposition une main-d'œuvre taillable et corvéable à merci, et, de plus, gratuite !

L'insertion, qui servait de paravent à ces formules précaires, n'est même plus mise en avant : 8 000 T.U.C. seront ainsi prolongés, l'année prochaine, pour le plus grand profit des employeurs, assurément pas pour les jeunes, qui rejettent massivement - et ils ont raison - l'ensemble de ces petits boulots.

Vous vendez d'ailleurs la « méche » en écrivant dans le rapport économique et financier que « les S.I.V.P., en abaissant le coût du travail pour les entreprises, se sont substitués pour partie à d'autres formes d'emploi ».

En fait, les T.U.C. et les S.I.V.P. ne vous servent qu'à masquer le chômage des jeunes et à diminuer artificiellement le nombre de chômeurs.

Il en est de même pour l'intérim qui a le vent en poupe depuis les mesures prises par M. Delebarre en 1984 et en 1985, lesquelles ont été prolongées par M. Séguin.

En 1987, le volume de travail assuré par les intérimaires a représenté 183 600 emplois à plein temps contre 142 900 en 1986.

Ce sont donc près de 200 000 emplois fermes qui pourraient être créés tout de suite, et qui, de plus, « coûteraient » relativement moins cher aux entreprises.

Imagine-t-on un instant les conséquences d'une telle mesure, conjuguée à l'amélioration du pouvoir d'achat ?

Si l'on fabriquait en France ce qui nous est nécessaire, alors que nous dépendons pour près de la moitié de nos besoins de l'étranger, ce sont des centaines de milliers d'emplois qu'il faudrait créer rapidement. Une telle démarche permettrait de combler les pertes de qualification et de savoir-faire engendrées par les politiques successives d'austérité et d'abandon national et d'appuyer le formidable besoin de formation et de qualification qui existe dans le pays.

S'agissant strictement des moyens de votre ministère, nous constatons également un décalage entre les intentions et les moyens, qu'il s'agisse de la nouvelle diminution des moyens des services extérieurs du travail et de l'emploi ou des problèmes de carrière et de traitement pour les contrôleurs du travail notamment.

Par ailleurs, vous ne semblez pas pressé de rétablir l'autorisation administrative de licenciement, ce qui explique sans doute les faibles moyens des inspections du travail.

Bref, le grand service public de l'emploi semble tombé aux oubliettes !

Ainsi, pour l'A.N.P.E., seuls soixante-quinze postes supplémentaires sont prévus alors que l'Agence n'arrive pas à faire face à ses missions, et en sous-traité sans contrôle une grande partie.

Ainsi, le service public de l'emploi abandonne nombre de ses prérogatives, en les confiant à des officiers dont l'essentiel de l'objectif est de réaliser des profits au détriment de la neutralité et de la qualité des services. De plus en plus, par exemple, l'A.N.P.E. confie à d'autres les bilans-évaluations, les placements en formation.

Quant à la dotation à la formation professionnelle des adultes, elle est insuffisante et en quasi-stagnation. Mais je laisse le soin à ma collègue Muguette Jacquaint de développer les observations du groupe communiste sur la formation professionnelle.

Votre budget, monsieur le ministre, exclut une vraie politique de l'emploi.

Le plan pour l'emploi des jeunes, que vous avez présenté avec M. Rocard, le 14 septembre dernier, s'inscrit dans la même veine que le budget : il tend à développer la précarité pour les travailleurs et le profit pour le patronat.

Au patronat vous accordez royalement, sans contrepartie, des allègements de charges sociales et d'impôts. L'expérience a montré où cela conduit : à la démolition de notre industrie et à la casse de l'emploi !

Par ailleurs, le budget présenté par le Gouvernement pour 1989 supprime des milliers d'emplois publics. Et votre « plan » dit de lutte pour l'emploi ne comporte même pas

l'élémentaire injonction aux grands groupes de renoncer aux dizaines de milliers de suppressions d'emplois, en cours ou officiellement annoncées, comme c'est le cas dans l'industrie de fabrication de matériel ferroviaire où est prévue la suppression de 4 000 emplois, notamment dans le Valenciennais, chez l'Alsthom et les A.N.F.

Votre plan est pour l'essentiel un plan pour le profit. Or l'expérience a montré, là aussi, que les profits d'aujourd'hui ne font pas les emplois de demain.

La baisse de 42 à 39 p. 100 de l'impôt sur les bénéfices non redistribués va encore gonfler les profits, déjà élevés. Sans contrôle social, que va en faire le patronat ? A la fois des placements financiers et des investissements réels dont on sait qu'ils visent essentiellement à remplacer des hommes par des machines.

Par ailleurs, l'exonération pendant deux ans de toutes cotisations sociales patronales pour l'embauche d'un premier salarié, prévue elle aussi dans le projet portant D.M.O.S., ressemble à du Séguin bis ou à du Delebarre ter !

Or, toutes les mesures similaires prises n'ont jamais permis de relancer l'emploi. Au contraire, les profits supplémentaires ont, dans l'immense majorité des cas, été utilisés pour spéculer contre l'emploi et supprimer des emplois à tour de bras dans les grandes entreprises.

Ainsi, lors de la réunion du 27 septembre dernier de la commission permanente du comité supérieur de l'emploi, plus de 2 500 suppressions d'emploi ont été entérinées lors de l'examen de sept dossiers. Il faudra donc que 2 500 micro-entreprises créent chacune un emploi pour compenser cette perte. C'est vraiment un cheval contre une alouette !

Ensuite, sont proposées des mesures fiscales en faveur de la création d'entreprises. Là encore, l'expérience parle d'elle-même. Ces mesures ont essentiellement profité au patronat, sans jamais se traduire par des emplois.

Enfin, ce plan se propose d'améliorer la formation par le développement des T.U.C. et des S.I.V.P. et par la mise en place d'un crédit d'impôt-formation. On croit rêver !

Ce qui est en fait recherché ici, c'est l'acceptation par les jeunes d'une « pseudo-insertion » préalable à l'exercice d'un emploi ultérieur, très hypothétique ! Dans cette optique, et jusqu'à vingt-cinq ans, un jeune toucherait nécessairement une rémunération de misère, bien inférieure au S.M.I.C.

Une telle marge de manœuvre laissée au patronat lui permet de peser vers le bas sur le niveau des salaires.

Le budget du travail et de l'emploi ne représente certes qu'une relative petite partie de la question de l'emploi, mais au niveau des choix opérés il n'en présente pas moins les mêmes caractéristiques que celles de la politique suivie globalement en matière d'emploi.

Dans tous les cas, la politique actuelle épargne et favorise le patronat, lequel fait en outre pression, au niveau de l'U.N.E.D.I.C., pour réduire les indemnités de chômage aux travailleurs qu'il a lui-même congédiés massivement.

Autant le patronat entend continuer à avoir les mains libres pour licencier au nom de son profit, autant il entend de moins en moins contribuer à une certaine réparation des dégâts causés par sa politique.

C'est cette politique-là que les députés communistes rejettent. Et c'est parce que ce budget s'inscrit au service de cette politique que nous voterons contre celui-ci.

En revanche, nous poursuivrons avec les Françaises et les Français notre combat pour une croissance nouvelle, pour la justice sociale et le plein emploi.

Une telle politique passe par la mise en valeur de tous les atouts du pays, par la création de richesses nouvelles. Cela suppose de s'opposer aux exigences de la rentabilité capitaliste. Il faut produire français, ce qui implique une stratégie de développement industriel conforme aux possibilités du pays et contribuant à assurer le droit à l'emploi pour tous.

A cet effet, il faut relancer les productions, créer de nouveaux produits, développer la recherche et la formation pour répondre aux besoins sociaux et d'équipements productifs, reconquérir le marché intérieur, organiser les coopérations entre les entreprises françaises et avec les banques et les services afin d'élargir les débouchés, accroître l'efficacité des investissements, s'affranchir des dominations extérieures, ne pas lier, comme je l'ai entendu dire tout à l'heure encore, notre économie au char économique américain, et, enfin, transformer T.U.C., S.I.V.P. et autres en emplois stables et durables.

C'est une telle politique, prenant le contre-pied de celle que vous symbolisez, monsieur Soisson, comme homme de droite et géant loyal des intérêts du capital, qui peut seule permettre à notre jeunesse d'avoir de véritables emplois, de vrais métiers.

Ce vote contre votre budget de déclin est un vote pour la jeunesse et pour l'avenir. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Delalande.

M. Jean-Pierre Delalande. Monsieur le ministre, s'agissant du travail et de l'emploi - puisque c'est mon collègue M. Ueberschlag qui parlera de la formation professionnelle - je dirais, si j'étais à votre place : « Merci messieurs Chirac, Balladur et Séguin pour le redressement que vous avez opéré dans la lutte pour l'emploi et contre le chômage, et merci pour l'héritage que vous m'avez laissé. » Et j'ajouterais : « Pour le reste, je ne crois pouvoir mieux faire que de continuer ce que vous avez entrepris, même si les socialistes, il y a six mois encore, critiquaient votre politique et ne votaient pas vos sages propositions. »

M. Jacques Fleury. Merci M. Bérézgovoy !

M. Jean-Pierre Delalande. Vous pouvez nous remercier pour l'héritage. En effet, par quelque bout qu'on les prenne, à peu près toutes les statistiques concordent : la situation de l'emploi s'est améliorée ces deux dernières années, tout particulièrement en 1987, et encore plus au cours des mois d'août et de septembre derniers, ce qui est la conséquence de la politique conduite lors des deux années passées.

M. Pierre Forgues, rapporteur spécial. Merci pour l'héritage de 1986 !

M. Jean-Pierre Delalande. Reconnaissez-le, cela tranche singulièrement avec la période 1981-1986...

M. Pierre Forgues, rapporteur spécial. Mais non !

M. Jean-Pierre Delalande... où la France, à cause des errements socialistes, perdait plus de 100 000 emplois par an.

M. Jacques Fleury. Faux et démagogique !

M. Jean-Pierre Delalande. La bonne orientation du marché de l'emploi se constate sur la base des chiffres du mois de septembre puisque le chômage a diminué durant ce seul mois de 2,1 p. 100, soit 53 600 demandeurs d'emploi en moins. C'est la plus forte baisse mensuelle depuis 1978 alors que la rentrée d'automne coïncide habituellement avec une aggravation du chômage. Celui-ci a d'ailleurs diminué de 1,5 p. 100 par rapport à septembre 1987.

Que nous avait-on encore dit sur les conséquences de la suppression de l'autorisation administrative de licenciement ! La vérité est qu'en un an les licenciements ont baissé de 8,1 p. 100, que les licenciements pour motif économique ont diminué de 12,3 p. 100, que les inscriptions à l'A.N.P.E. en fin de contrat à durée déterminée ou de mission d'intérim ont connu pour la première fois une baisse de 2,5 p. 100, alors que les reprises d'emplois ont augmenté de 6 p. 100 et que les offres d'emplois disponibles ont progressé de 11,5 p. 100. Enfin, 43 400 offres nouvelles ont été déposées auprès des bureaux de l'Agence au cours du mois de septembre, soit une augmentation de 10 p. 100 par rapport au mois de septembre 1987.

On est loin, Dieu merci ! - et M. Vasseur le rappelait tout à l'heure - des déclarations alarmistes du Premier ministre qui avait annoncé 250 000 chômeurs de plus pour la fin de l'année !

Décidément, en matière d'emploi, les socialistes se seront toujours trompés. Espérons qu'ils nous écouteront davantage à l'avenir !

M. Pierre Forgues, rapporteur spécial. Démago !

Mme Marie-France Lecuir, rapporteur pour avis. Et les 400 000 emplois promis par le C.N.P.F. ?

M. Jean-Pierre Delalande. Bien sûr, la situation n'est pas encore merveilleuse. Cependant, il convient de retenir que, grâce à la politique de libération de l'économie de M. Balladur...

M. Pierre Forgues, rapporteur spécial. Mais non !

M. Jean-Pierre Delalande. ... et grâce au dispositif social mis en place par M. Séguin et à la politique qu'il a conduite - tous deux ayant agi sous l'autorité de M. Chirac - ...

M. Jacques Fleury. C'est le parler-faux !

M. Jean-Pierre Delalande. ... le phénomène d'accroissement du chômage commence à être enrayé.

Mme Marie-France Lecuir, rapporteur pour avis. Où sont les 400 000 emplois promis par le C.N.P.F. ?

M. Jean-Pierre Delalande. Certes, on peut aussi avancer d'autres raisons, tels l'allongement de la durée de la scolarisation et le ralentissement de la croissance de la population active. Il n'en reste pas moins que le ralentissement de ce phénomène est perceptible et que l'on ne peut que s'en féliciter.

D'ailleurs, les études dont nous disposons montrent que cette tendance devrait se poursuivre en 1989 : le solde net de créations d'emplois, qui sera de l'ordre de 110 000 cette année, devrait être encore de 100 000 l'an prochain, si toutefois rien ne vient contrecarrer l'évolution prévisible.

En 1986, lorsque j'avais eu à prendre position, au nom de mon groupe, sur le budget de l'emploi pour 1987, j'avais indiqué que c'était un budget d'endiguement du chômage et de reconquête de l'emploi. A l'époque, j'avais dû affronter les moues sceptiques de nos collègues socialistes. Je suis heureux de constater aujourd'hui que cette analyse d'alors était la bonne.

Il reste qu'il convient de ne pas oublier les 2 556 000 chômeurs actuels qui continuent de vivre cette tragique situation de chômage au quotidien.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, est, en réalité, la continuation de ce que le gouvernement précédent a fait et bien fait, surtout compte tenu de la situation qu'il a trouvée au mois de mars 1986.

Le projet que vous nous proposez ne comporte pas de mesures vraiment nouvelles. Il se limite à un toilettage, d'ailleurs nécessaire, d'un certain nombre de dispositions en vigueur, concernant les T.U.C., les stages en faveur des jeunes, les S.I.V.P., les expériences nouvelles de qualifications, les crédits impôt-formation, les stages de reclassement pour adultes, la formation des formateurs. Toutefois, je note avec satisfaction une augmentation des crédits destinés aux contrats de réinsertion en alternance et aux stages de réinsertion en alternance, ce qui montre leur utilité pour lutter contre le chômage de longue durée ; il s'agit de dispositions que nous avons adoptées l'an dernier, malgré la non-participation au vote de nos collègues socialistes.

Il convient toutefois, monsieur le ministre, que vous soyez vigilant sur une pratique dont j'ai eu vent et selon laquelle certaines agences de l'A.N.P.E. conseilleraient à des personnes pouvant retrouver un emploi de ne pas l'accepter immédiatement, mais d'attendre d'avoir un an de chômage afin de bénéficier des dispositions de la loi du 10 juillet 1987 qui non seulement peuvent leur être plus favorables ou égales sur le plan de la rémunération, mais qui surtout leur permettent de bénéficier d'une formation.

Il s'agit là évidemment d'une perversion de l'objectif du texte qui était non d'allonger la durée du chômage pour pouvoir bénéficier d'une formation en alternance, mais au contraire de venir en aide à ceux auxquels la malchance ou le manque de qualification n'avaient par permis de retrouver un emploi avant un an de recherche.

Le deuxième point sur lequel je voudrais appeler votre attention concerne la nécessité de maintenir le lien entre la politique de formation et la politique de l'emploi et de resserrer celui-ci. La formation ne se fait pas pour le plaisir, mais dans le souci de déboucher aussitôt sur un emploi.

Les deux politiques doivent être bien coordonnées. La formation ne doit pas être conçue comme une simple mesure d'accompagnement des fermetures d'entreprises, mais au contraire comme une mesure de réinsertion la plus rapide possible sur le marché du travail.

J'en viens à ma troisième interrogation. Le gouvernement précédent avait mis en place un système de conventions de conversion original et astucieux. Quelles sont les premières statistiques dont vous disposez, monsieur le ministre, sur le développement de ce système ?

Ma quatrième question concerne la loi tendant à favoriser et à améliorer le travail des handicapés, tant dans le secteur privé que dans le secteur public, que M. Séguin avait fait adopter l'an dernier. L'objectif de ce texte était de faire passer progressivement, en trois ans, le taux d'emploi des personnes handicapées de 3 à 6 p. 100 des effectifs des entreprises de plus de vingt salariés et des administrations.

J'avais indiqué, lors de la discussion de ce texte, que nous serions très vigilants sur la mise en œuvre de cette disposition tant dans les administrations que dans les entreprises. Je souhai terais, monsieur le ministre, que vous nous indiquiez, plus d'un an après la promulgation de la loi, ce qu'il en est exactement et s'il ne serait pas nécessaire de rappeler les administrations à leurs obligations en la matière. Par ailleurs, ne serait-il pas nécessaire de resserrer le dispositif consistant pour les entreprises à se décharger de leurs obligations en versant une contribution au fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés, afin de rendre cette pratique suffisamment dissuasive, pour ne pas compromettre l'emploi éventuel des personnes handicapées ?

Quant à votre plan pour l'emploi, il n'est pas vraiment révolutionnaire, comme l'a d'ailleurs reconnu Mme Lecuir tout à l'heure. Deux mesures méritent plus particulièrement de retenir l'attention.

La première est l'exonération pendant deux ans des cotisations sociales patronales dues au titre de l'embauche des premiers salariés. Lorsque l'on sait, comme un récent rapport en fait état, qu'au 1^{er} janvier 1987 plus de 600 000 entreprises, soit 20 p. 100 de l'ensemble des entreprises françaises hors agriculture, n'ont aucun salarié, la mesure me paraît heureuse. Peut-être serait-il néanmoins nécessaire de l'étendre aux professions libérales, aux associations et à celles des entreprises de l'économie sociale qui n'en bénéficient pas ?

Je serai plus réservé sur les conséquences de l'allègement des cotisations patronales d'assurance maladie et d'allocations familiales d'un double point de vue : quant à ses conséquences sur le financement de la politique familiale et quant à l'embauche de personnel qualifié et hautement qualifié lorsque cet allègement est combiné avec le déplaçonnement des cotisations d'allocations familiales. Nous jugerons sur la durée.

Entre la conception qui fait dépendre l'amélioration de la situation de l'emploi de celle de la situation de notre économie et le traitement social du chômage, il me semble qu'il y a une troisième voie, que nous devons explorer pour créer des emplois. Elle consiste à prendre en compte les phénomènes économiques et sociaux nouveaux que nous observons dans notre société, à aider, par exemple, au développement d'activités nouvelles répondant à une demande sociale incomplètement satisfaite ou à faire suite au vieillissement de la population, à la progression de l'activité salariée féminine, à l'augmentation du temps libre.

De ce point de vue, des besoins apparaissent dans le domaine des activités touristiques, de l'amélioration de l'habitat, de la rénovation des quartiers, des services pour personnes âgées et handicapées, de l'insertion de groupes sociaux en difficulté, de la garde des enfants d'âge préscolaire, en matière de préservation de l'environnement, de conservation du patrimoine culturel, de revivification des zones rurales et de montagne. Mais il faut aussi mettre en place de nouveaux moyens d'aide à la création de P.M.E. et de soutien à leur développement. Il faut également prendre en compte plus globalement l'impact des mutations technologiques, notamment en ce qui concerne la place accordée à la formation. Il faut enfin poursuivre dans le sens d'un meilleur aménagement du temps de travail et du temps consacré à la formation.

J'ai toujours été le vigoureux défenseur de la participation et je voudrais vous faire part, monsieur le ministre, de deux convictions fortes.

La première, c'est que le mode de gestion du personnel est un facteur décisif de la compétitivité. Au travers de politiques dynamiques des salaires, de la formation et de l'embauche, les entreprises détiennent souvent la clé de la motivation de leurs salariés, du climat social dans l'entreprise et donc de son efficacité économique.

La seconde, c'est que la modernisation de l'entreprise passe par celle des rapports sociaux et que le dialogue social est l'une des conditions indispensables d'un développement économique harmonieux, donc de la compétitivité de nos

entreprises et de la création d'emplois. Il est de notre responsabilité comme de celle de l'Etat de le rappeler. S'il est dans vos intentions de travailler dans cette voie, comme le souhaite le groupe du R.P.R., vous ferez œuvre utile. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Barrot.

M. Jacques Barrot. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, le taux de progression des crédits inscrits à ce budget et l'amélioration des stades d'insertion sont incontestablement des progrès. Mais l'heure n'est-elle pas venue d'ouvrir un débat approfondi pour définir plus clairement les perspectives et les objectifs d'une formation professionnelle à la mesure de la bataille des compétences qui s'accélère ?

Il est certain que le budget de la formation professionnelle a été de plus en plus orienté vers des tâches que l'on a qualifiées de traitement social du chômage. Il fallait bien parer au plus pressé. Mais, de ce fait, les vrais enjeux de la formation professionnelle n'ont-ils pas été progressivement occultés ? La formation professionnelle est aujourd'hui l'un des instruments décisifs pour maîtriser les changements technologiques et réussir l'adaptation de l'appareil productif français. Si l'on veut créer des emplois dans ce pays, il faut sans doute des investissements matériels, mais il faut toujours plus de qualification des personnels. Cette politique de la formation professionnelle proprement dite est une des clés de la re-création d'emplois.

Ne devons-nous pas, par conséquent, sortir progressivement de cette confusion qui s'est instaurée entre la politique conjoncturelle, laquelle vise à l'insertion professionnelle et sociale, au demeurant tout à fait légitime et nécessaire, et la politique de formation professionnelle proprement dite ?

C'est dans cet esprit que je dégagerai deux interrogations, qui font d'ailleurs écho à ce qu'ont dit les rapporteurs, en particulier Jean-Paul Fuchs, dont je partage tout à fait les conclusions. Premièrement, saura-t-on rénover en profondeur une formation professionnelle initiale en crise ? Deuxièmement, saura-t-on remettre en ordre un système de formation professionnelle continue dont on perçoit bien les failles ?

Saura-t-on rénover la formation professionnelle initiale ?

Il faut savoir comparer le coût du traitement social, de plus en plus exorbitant au regard des avantages obtenus, avec celui d'une rénovation en profondeur de la formation professionnelle initiale. Je vous sais gré de tenter de rénover les formules d'insertion telles que les S.I.V.P. et les T.U.C., en en faisant autre chose qu'un passe-temps, mais, quel que soit le mérite de ces améliorations, il faut s'interroger sur la formation professionnelle initiale, qui souffre de handicaps liés à notre histoire. Alors que nos amis d'outre-Rhin développaient un système dual fondé sur la coopération entre entreprise et école, tout se passait en France comme si l'entreprise se tenait éloignée des problèmes de formation et comme si, en retour, l'éducation nationale restait méfiante, pour ne pas dire plus, vis-à-vis de l'entreprise.

Cet éloignement de l'entreprise et de l'école inspire au demeurant une répartition des tâches ministérielles très contestable et très significative d'un état d'esprit. Comment peut-on imaginer la formation initiale de demain si l'enseignement technique à dominante scolaire et l'enseignement professionnel à dominante « entrepreneuriale » et conventionnelle se développent parallèlement, et si ces deux filières sont encouragées par des structures ministérielles et administratives trop étrangères les unes aux autres ?

Bien sûr, on ne peut pas prétendre à l'imitation pure et simple du système dual allemand. L'entreprise allemande s'appuie sur un système de formation professionnelle initiale puissant. On compte plus de 500 000 formateurs dans les entreprises allemandes. Mais la coopération école-entreprise en France doit tout de même emprunter des chemins nouveaux.

Il faut faire porter l'effort dans trois directions.

Il convient d'abord d'accroître les liaisons des formations scolaires avec l'entreprise : c'est tout le problème des séquences éducatives. On voit bien les progrès réalisés pour les élèves de C.A.P., de B.E.P., et maintenant de baccalauréats professionnels. Ces séquences éducatives sont-elles suffisamment performantes ? C'est en tout cas une voie à suivre.

Il faut ensuite poursuivre le développement de stages d'insertion plus qualifiants mais, surtout, il faut aller plus loin dans la voie de l'apprentissage. L'appareil éducatif ne peut manifestement pas offrir aux jeunes en formation les moyens de s'adapter à des technologies très modernes. Nous avons tous à l'esprit des lycées d'enseignement professionnel dont les équipements sont trop vétustes pour initier les jeunes Français à ces nouvelles technologies. Parallèlement, l'apprentissage français reste cantonné au secteur artisanal. Hormis les cas de la métallurgie, de la mécanique et du B.T.F., l'apprentissage industriel organisé est pratiquement absent du paysage français. Cela explique sans doute que 5 p. 100 seulement des apprentis français soient dans des entreprises de plus de cinquante salariés. Nous sommes très loin des 719 000 places offertes par les entreprises allemandes. Sans nous laisser obnubiliser par le système allemand, nous ne pouvons cependant en rester à un apprentissage à la française aussi limité dans ses ambitions.

La loi de 1987 a tenté de répondre à cette question. Quel bilan peut-on en dresser aujourd'hui ? Pourquoi, un an après, le budget que nous examinons ne prévoit-il, à quelque chose près, qu'une simple reconduction des crédits relatifs à l'apprentissage ? Ne faut-il pas en revoir les modalités de financement pour engager nos entreprises dans cette voie ?

Je souhaiterais, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous disposiez d'un fonds vous permettant d'engager des expériences de nature à encourager un véritable apprentissage industriel, dont la France a besoin. L'échéance de 1993 ne nous laisse pas d'échappatoire. Il faut renforcer les compétences professionnelles initiales et donner à nos formations un contenu beaucoup plus opératoire.

J'en viens à la formation continue. M. Soisson connaît bien ce dossier pour avoir expérimenté ses idées sur le terrain. Une véritable remise en ordre exige le respect de trois mots d'ordre : simplification, évaluation, généralisation.

Simplification, d'abord. L'appareil de formation continue s'est développé en France de manière pluraliste et décentralisée ; ce n'est pas moi qui m'en plaindrai. Encore faut-il que cette diversité ne dégénère pas en une complexité dissuasive, notamment pour les entreprises de moyenne et de petite taille. Or nous assistons à une multiplication des formules, dont l'énumération et la description n'en finissent plus. J'ajoute que les niveaux de compétence sont très difficiles à saisir. Ils résultent plus de l'histoire qu'ils ne répondent à une véritable rationalité. La compétence de droit commun appartient en la matière à la région mais le financement est essentiellement assuré par l'Etat. La première faiblesse de notre appareil de formation est donc due à sa complexité.

Deuxième mot d'ordre : l'évaluation. Les rapporteurs en ont montré toute l'importance. Il est primordial de concevoir des formations en référence à des profils d'emploi, à des métiers d'avenir. On ne peut prôner une individualisation systématique, qui est hors de portée, mais il faut au moins clairement définir un certain nombre de parcours professionnels. Une formation digne de ce nom devrait déboucher sur des qualifications définies en fonction des prévisions d'emploi. Une telle démarche est indispensable si l'on veut susciter un appétit de formation professionnelle.

Troisième mot d'ordre : la généralisation. Il y a des disparités très criantes. Le secteur des grandes entreprises s'est lancé dans un programme de formation ambitieux dont le coût dépasse 10 p. 100 de la masse salariale mais trop de petites et moyennes entreprises en sont restées à une conception ambiguë de la formation professionnelle, ambiguë au demeurant contenue dans la loi de 1971. La formation reste conçue comme une simple obligation sociale supplémentaire, dont on s'acquitte plus ou moins bien et sans toujours beaucoup d'intérêt.

Aujourd'hui, il faut prendre un tournant et la formation continue doit être vraiment l'affaire de toutes les entreprises françaises. Cela exige un mode de financement simple, accessible à tous et, à cet égard, le crédit d'impôt-formation est une formule intéressante. Mais, comme l'a souligné Jean-Paul Fuchs, il ne faut pas que ce crédit devienne simplement une nouvelle subvention dont l'utilisation serait en quelque sorte prédéterminée en dehors de l'entreprise. Sinon nous ne sortirions pas de la conception obligatoire de la formation.

Je le répète : nous sommes à un tournant. Les Français, qui ont compris que la qualité de leurs entreprises et la capacité des équipes à affronter les marchés internationaux

apporteraient de nouveaux emplois, comprennent également que la formation professionnelle est maintenant indispensable à tous les niveaux.

Le rapport Rueff-Armand a tenté, à une époque, de faire des propositions pour lutter contre toutes les scléroses de la société française. N'est-il pas temps de procéder à des distinctions nécessaires, de dégager la formation professionnelle proprement dite des politiques d'insertion et de réinsertion ?

Ce budget comporte manifestement des améliorations par rapport aux budgets précédents mais, au-delà des crédits supplémentaires, c'est ailleurs que se joue l'essentiel. Il faut définir une vraie politique de formation professionnelle, initiale et continue. C'est seulement dans la mesure, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, où vous saurez vraiment ouvrir ce chantier que nous pourrions former notre jugement sur la démarche gouvernementale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Philibert.

M. Jean-Pierre Philibert. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget de la formation professionnelle qui nous est soumis aujourd'hui présente une forte augmentation de 21,7 p. 100, alors que l'ensemble des dépenses du budget de la nation n'augmente que d'environ 4,5 p. 100.

Nous prenons acte de cet effort budgétaire qui semble traduire la bonne volonté du Gouvernement et qui est rendu possible par le redressement économique des années précédentes. Nous sommes cependant dans l'obligation d'affirmer que ce budget présente des choix contestables, des ambiguïtés non levées, et surtout, pour reprendre une expression de M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, que les mesures annoncées sont encore loin d'être à la hauteur du problème de l'inadaptation des qualifications aux besoins de l'entreprise.

Tout le monde sait que le problème de l'emploi en France concerne essentiellement, pour des raisons démographiques, les jeunes. Aussi le plan d'urgence pour l'emploi des jeunes, lancé par M. Séguin le 16 juillet 1986, avait-il pour objet de favoriser cette embauche des jeunes en allégeant les charges des entreprises par des exonérations de cotisations de sécurité sociale instituées à titre temporaire. Comme l'efficacité du dispositif ne faisait aucun doute, ces mesures furent reconduites avec des adaptations portant sur les taux et les durées, permettant ainsi la création de 250 000 emplois.

L'analyse et les solutions proposées étaient pertinentes, car la diminution des charges qui pèsent sur nos entreprises est la clef de notre succès dans la lutte pour l'emploi. Au total, plus de 1,1 million de jeunes ont bénéficié de mesures d'emploi.

Le taux de chômage des jeunes de moins de vingt-cinq ans a pu être ramené de 22,1 p. 100 à la fin 1986 à 20,8 p. 100 à la fin de 1987. De même, les inscriptions de jeunes à l'A.N.P.E. ont diminué de 3,4 p. 100 alors qu'elles avaient augmenté de 6,2 p. 100 l'année précédente.

Mme Muguette Jacquint. Parce qu'on les a radiés !

M. Jean-Pierre Philibert. Le dispositif avait donc fait la preuve de son efficacité en affirmant fortement le rôle et la pérennité de l'entreprise. En voulant substituer à une logique fiscale une logique économique et sociale d'insertion et de formation des jeunes, louable en soi, mais qui se traduit par des mesures touffues et dispersées, vous prenez le risque de briser un mouvement bien engagé.

Si nous procédons à l'analyse des dépenses, nous constatons, et c'est plus grave encore, que la partie du budget consacrée à la formation des jeunes diminue de 15 p. 100.

Vous allez sans doute me répondre, monsieur le ministre, que la dotation budgétaire, de quelque 3,735 milliards de francs, inscrite au chapitre 44-77, viendra à point nommé procéder aux ajustements et compléments nécessaires en cours de gestion. Justement, parlons-en !

Il est totalement inadmissible que 10 p. 100 du montant global de l'enveloppe budgétaire échappe au contrôle du Parlement, en dépit de quelques vagues informations. Quelles vont être les affectations de ce crédit ? Mystère.

Si vos intentions et vos orientations étaient claires, si vous aviez une idée claire et distincte de la politique à suivre, vous ne nous présenteriez pas un budget en trompe l'œil.

M. Berson lui-même s'est étonné que les crédits concernant la formation des jeunes n'aient pas pu être affectés directement sur le chapitre de dépenses du budget de la formation professionnelle. Il a souhaité que la représentation nationale soit éclairée rapidement. Nous reprenons de façon pressante cette demande.

De même, pourquoi avez-vous limité les exonérations fiscales aux seuls contrats de qualification ? Pourquoi faites-vous passer le nombre de S.I.V.P. de 340 000 à 300 000 pour l'année 1989 ? Que ferez-vous des 40 000 jeunes laissés-pour-compte ?

Toutes les méthodes sont bonnes pour l'insertion des jeunes dans le monde du travail. Même peu formé, peu qualifié, et en difficulté sociale ou professionnelle, un jeune représente une richesse qui ne demande qu'à s'épanouir.

M. Michel Berson, rapporteur spécial. Eh oui !

M. Jean-Pierre Philibert. Certes, il fallait moraliser les S.I.V.P. et les T.U.C. qui ont suscité parfois quelques abus dans la pratique. Était-ce une raison pour abaisser le montant des crédits relatifs aux actions d'insertion en faveur des jeunes de 16,9 p. 100, quand on sait que, tous les ans, 90 000 jeunes quittent le système scolaire sans formation, que 500 000 jeunes sont déjà dénués de toute qualification et que la poussée démographique des années à venir ne fera qu'accroître le problème ?

Choix discutables donc, en ce qui concerne les jeunes, et encore le temps nous manque-t-il pour parler de l'apprentissage, dont les moyens stagnent, alors qu'il aurait fallu poursuivre l'effort de rénovation entrepris en 1987.

Nous avons noté par ailleurs que les crédits consacrés à la formation professionnelle des adultes vont augmenter de 45 p. 100, traduisant une volonté affirmée d'amplifier les programmes de réinsertion. Incidemment, j'observe que cette logique d'insertion reconnue ici a été curieusement oubliée lorsque nous avons discuté du revenu minimum qui n'a plus d'insertion que le nom !

Mais, plus heureusement, vous reconnaissez - enfin - la logique du traitement économique du chômage.

Ce qui est curieux, c'est que cette politique affirmée de réorientation utilise des instruments de même nature que les politiques précédentes.

Ainsi que le souligne très justement M. Jean-Paul Fuchs, dont j'ai trouvé le rapport tout à fait remarquable, on ne peut pas parler de réorientation, tout au plus d'infléchissement.

Il reste, et je l'ai rappelé tout à l'heure, que ces mesures apparaîtront bien complexes pour les utilisateurs potentiels. Il eût été souhaitable de définir deux ou trois grands axes et d'y concentrer votre effort.

Nous parlons tout à l'heure de choix contestables. Tout un chacun voit à l'évidence que les jeunes sont laissés pour compte, que le rôle fondamental de l'entreprise, pour l'apprentissage, par exemple, n'est pas réaffirmé. Des ambiguïtés demeurent encore dans l'utilisation de la ligne 44-77 en augmentation de 315 p. 100, ce qui n'est pas rien, et pour laquelle nous exigeons des éclaircissements.

Pour toutes ces raisons, le groupe U.D.F. ne saurait voter un tel budget. Certes, nous ne condamnons par l'effort entrepris, mais nous n'approuvons pas les orientations choisies. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Marcel Dehoux.

M. Marcel Dehoux. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, évoquer le budget de la formation professionnelle pour 1989 est aujourd'hui un exercice somme toute facile. Il sera en hausse de 12,3 p. 100 dans son ensemble, tandis que les crédits proprement dits de la formation professionnelle augmenteront de plus de 21 p. 100.

Il se caractérise essentiellement par la poursuite et le développement des dispositifs de traitement social existants ainsi que par l'amélioration de leur qualité, laquelle sera l'objet principal de mon propos.

Le choix du Gouvernement est donc d'améliorer la qualité des instruments de sa politique tout en maintenant un grand volume d'accueil des chômeurs et des jeunes. Il devrait se traduire par un meilleur fonctionnement des dispositifs de

formation et d'insertion professionnelle, à savoir la correction de certaines déviations, notamment pour les T.U.C. et les S.I.V.P. - j'y reviendrai dans un instant - une meilleure adaptation des différents types de stages aux besoins des chômeurs et des jeunes et une implication plus grande des entreprises.

Première amélioration qualitative : les dotations en faveur de l'action de formation professionnelle représenteront environ 20 milliards de francs, dont 3,4 milliards de francs pour le fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale et plus de 14 milliards de francs pour la rémunération des stagiaires. Cette rénovation des stages destinés aux jeunes renforcera leur qualification.

Initialement, les T.U.C. mis en place en octobre 1984 devaient offrir aux jeunes demandeurs d'emploi une activité leur permettant d'aborder avec des chances accrues une formation complémentaire ou leur premier emploi. En effet, trop d'entre eux sortent du système éducatif sans qualification professionnelle, avec un niveau de formation généralement faible et ne trouvent ni à s'employer, ni à s'insérer dans une formation en alternance. On estime à 400 000 le nombre des seize, vingt-cinq ans d'un niveau inférieur au C.A.P. et qui n'ont pas eu accès à une formation. On les retrouve soit chômeurs, soit en S.I.V.P. soit pourvu d'un T.U.C.

Les stages existants ne leur permettent pas d'acquérir une qualification suffisante pour s'insérer directement dans la vie active.

Lors de la présentation du plan pour l'emploi décidé en conseil des ministres le 14 septembre dernier, il a été proposé que le dispositif actuel de stages jeunes comprenant cinq types de stages différents soit remplacé par un système unifié permettant la mise en œuvre de formations souples et personnalisées. Selon le niveau des demandeurs d'emploi, elles seront organisées pour une durée variant de 250 à 1 200 heures.

L'an prochain, 110 000 stages de ce type seront donc offerts.

Deuxième amélioration qualitative : l'organisation d'une formation pour les T.U.C.

Les critiques adressées à leur encontre entraînent en effet une désaffection. Or il est nécessaire d'offrir une formation aux jeunes sans diplôme pour que le travail d'utilité collective devienne réellement un instrument d'insertion professionnelle. Le nouveau dispositif offrira à 40 000 jeunes d'un niveau inférieur au C.A.P. des stages de 600 heures pris en charge à la fois par l'employeur, et par l'Etat pour 360 heures. Chacun recevra ainsi une formation plus longue et plus proche de celle des apprentis.

Troisième amélioration qualitative : la définition d'un nouvel équilibre de formation en alternance, c'est-à-dire la moralisation des S.I.V.P.

En effet ces stages d'initiation à la vie professionnelle ont connu un très grand succès puisqu'il y a eu 330 000 stagiaires en 1987, et que 350 000 auront été recensés en 1988.

Afin de mettre un terme au recours abusif aux S.I.V.P. par certaines entreprises - chacun d'entre nous connaît des abus en ce domaine - il était nécessaire de mieux préciser les conditions de conventionnement, de contrôle que les entreprises passent avec les jeunes et avec l'A.N.P.E. et de demander aux entreprises une contribution plus large à la rémunération des stagiaires. L'accord avec les partenaires sociaux doit permettre de mettre en œuvre ces nouvelles orientations.

Quatrième amélioration qualitative : l'organisation des stages de reclassement professionnel.

La création de 40 000 stages de reclassement professionnel à l'A.N.P.E. vise à intervenir préventivement, dès les premiers mois du chômage, par une action appropriée de reclassement qui doit être courte - cent cinquante heures de formation étalées sur deux à trois mois - individualisée et aussi proche que possible des entreprises.

Il s'agit de véritables opérations « coups de poings » offrant à leurs bénéficiaires une formation intense et brève, afin de prévenir le passage de la simple perte d'emploi à la condition de chômeur de longue durée.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la nouvelle convention U.N.E.D.I.C. par laquelle les partenaires sociaux ont créé l'allocation de formation-reclassement.

Autre stages de reclassement professionnel, les stages de formation en faveur des chômeurs de longue durée. Ils auront bénéficié, en 1988, à plus de 200 000 personnes, et 236 000 stages sont prévus en 1989.

Leurs résultats sont appréciables puisque 30 à 40 p. 100 des stagiaires ont retrouvé et conservé un emploi dans les six mois qui suivent ce stage. Quelle que soit la qualité des politiques économiques et sociales conduites par les pouvoirs publics, le développement de l'emploi est également fortement lié aux initiatives prises à un niveau décentralisé. Ce projet de budget ne l'oublie pas. La dotation de décentralisation versée aux régions sera en progression de 9,2 p. 100, ce qui permettra auxdites régions d'amplifier leur action, et, deuxième exemple, une provision de 200 millions de francs sera destinée au volet formation des contrats de plan en cours de négociation.

En conclusion, les grands axes de ce budget consacrent la priorité accordée par le Gouvernement à la formation et à la lutte pour l'emploi.

Ce budget est l'un de ceux dont les crédits augmentent le plus. C'est un budget d'action : la plus forte augmentation des crédits s'appliquera aux moyens d'intervention. Il témoigne d'un réel souci de solidarité, et la progression des dotations consacrées aux allocations en est la preuve. Cependant, l'évolution des dépenses de fonctionnement, 6 p. 100, restera relativement contenue si l'on tient compte de la nécessité de disposer de services efficaces pour répondre à l'accroissement du nombre des bénéficiaires et à la diversification des missions.

Monsieur le ministre, nombre de gens disent et écrivent que la formation est le premier investissement.

La formation initiale sera examinée lundi prochain.

La formation professionnelle continue l'est aujourd'hui. Loin de vous borner à l'écrire et à le dire, vous donnez les moyens de l'assurer. C'est pourquoi le groupe socialiste votera ce budget de la formation professionnelle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Dans mes interventions sur le budget de 1988 et sur le projet de loi relatif à la formation professionnelle, j'avais dénoncé l'inefficacité des crédits affectés sans contrôle. J'avais parlé de cadeaux au patronat, ce qui, aux yeux de certains, paraissait une formule sévère.

Or, depuis lors, la vérité a fait son chemin et les craintes de mon groupe ont été confirmées.

Un article du journal *Le Monde* du 9 août 1988, sous le titre « Les abus de la formation en alternance », démontre que « les mesures en faveur de l'emploi des jeunes ont été détournées de leurs objectifs ». Pour être précis, le journaliste aurait dû écrire : de leurs objectifs « affichés ». Car les vrais objectifs n'étaient pas de former des jeunes mais de diminuer le chômage et d'aider le patronat à gonfler ses profits.

Des études de l'A.N.P.E. citées par cette source font état de la nécessité de « moraliser » les pratiques, d'éviter un dumping social et admettre le besoin, je cite le directeur général de l'A.N.P.E., « d'une forme de contrôle social ».

Le rapporteur de la commission des finances reconnaît à son tour le manque d'efficacité mais n'en tire toujours pas les conclusions nécessaires.

Au printemps dernier, sur le texte traitant des contrats de qualification, j'ai exprimé l'urgence d'une « mise à plat » du système. Il semble que la sagesse progresse puisqu'un texte est annoncé pour le printemps prochain - si les ministres concernés arrivent à se mettre d'accord ; car, à lire la presse, on peut se demander si un tel accord demeure possible.

Sans anticiper sur le débat de fond, je dois renouveler les critiques que nous avons déjà adressées au système. Les crédits véritablement « qualifiants » sont toujours aussi insuffisants et leur contrôle aussi mal assuré.

La part faite au patronat est encore celle du lion.

Certains le justifient par le manque d'offres de formation. Si tel est le cas, c'est que les outils ont été cassés.

L'enseignement technique a été sacrifié. On a laissé en place des sections qui n'ouvrent sur aucun métier alors que les besoins font apparaître des qualifications nouvelles.

Nous disposons aussi d'un instrument remarquable qui a fait ses preuves depuis des décennies : l'A.F.P.A. Là encore, sous l'impulsion d'un de vos prédécesseurs, cet organisme paritaire a été « saigné ».

Depuis le 1^{er} janvier 1986, ont été supprimés 393 emplois alors qu'il aurait fallu développer les capacités d'accueil et multiplier les formations offertes. Avec 3,4 p. 100 de crédits supplémentaires, vous maintiendrez tout juste la capacité affaiblie de cet organisme.

Au lieu de rechercher des formes incitant à la qualification, l'accord du 30 décembre 1987, en inventant l'allocation formation, reclassement, aggrave encore la tendance à la formation au rabais qui s'oppose aux formations effectuées par l'A.F.P.A.

Si vous voulez réellement améliorer le niveau de la formation, vous avez quatre solutions :

La première consiste à donner à l'enseignement technique ce qui lui fait défaut pour participer à la formation continue après avoir assuré ses fonctions de formation initiale ;

La deuxième, à développer les moyens en hommes et en matériel de l'A.F.P.A. et à multiplier les formations assurées ;

La troisième, à aider au développement de centres de formation par branche. Dans les domaines que l'A.F.P.A. ne couvre pas, le même principe paritaire permettrait à la puissance publique, au patronat et aux demandeurs de formation de faire converger leurs besoins ;

La quatrième solution consiste à concevoir un profil de formation applicable par tous, y compris dans le privé et par le patronat, mais sous contrôle public.

L'A.F.P.A. peut être un modèle et un outil pour le niveau de formation qu'elle recouvre. Voilà une idée neuve qui a fait ses preuves.

Pour la formation des cadres, nous disposons aussi d'un outil reconnu : le C.N.A.M. Il ne relève pas de votre tutelle mais mérite que nous l'évoquions pour la place qu'il tient dans la formation d'ingénieurs et de cadres.

La droite lui a porté un très mauvais coup par le décret du 22 avril 1988. En effet, les représentants des utilisateurs et les personnels autres que ceux de rang A sont exclus des instances où se définit la politique de l'établissement.

Il n'y a pas de conseil scientifique, pourtant utile pour garantir la qualité de l'enseignement.

Les missions du C.N.A.M. ont été affaiblies alors que, au contraire, il aurait fallu renforcer et développer ses capacités et ses missions sur la base de la cohérence, qui a fait largement ses preuves.

Avec les personnels, nous pensons que ce décret doit être abrogé pour laisser la place à une conception plus démocratique et plus ouverte faisant de cette université des travailleurs un outil essentiel de promotion du travail.

Votre politique ne répond à aucune de ces orientations, et c'est pourquoi les communistes ne peuvent soutenir votre budget.

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989, n° 160 (rapport n° 294 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Travail, emploi et formation professionnelle (*suite*) :

Annexe n° 36 : Travail et emploi. - M. Pierre Forgues, rapporteur spécial ; avis n° 295, tome XIII, de Mme Marie-France Lecuir, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Annexe n° 37 : Formation professionnelle. - M. Michel Berson, rapporteur spécial ; avis n° 295, tome XIV, de M. Jean-Paul Fuchs, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures vingt-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

